



**BANQUE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE**

BES N° 07 - juin 2020

Bulletin Economique et Statistique

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	7
Liste des sigles et abréviations	9
Comité de validation	11
Avant-propos	13

I. EVOLUTIONS ECONOMIQUES, MONETAIRES ET FINANCIERES RECENTES . 15

1. Environnement international	15
2. Secteur réel de la CEMAC	20
3. Balance des paiements	29
4. Finances publiques et endettement.	33
5. Monnaie et crédit.	35
6. Réserves des banques	39
7. Situation des réserves de change	42
Conclusion	44

II. ETUDE 45

COMMENT A EVOLUE LA CONCURRENCE DANS LE SECTEUR BANCAIRE DE LA CEMAC AU COURS DES TROIS DERNIERES DECENNIES ? 45

Introduction :	45
1. Aperçu sur les secteurs bancaires dans les pays de la CEMAC.	48
2. Revue des approches d'évaluation de la concurrence dans le secteur bancaire : les enseignements tirés de la littérature	52
3. Evaluation du degré de concurrence dans les secteurs bancaires dans la CEMAC : une approche non structurelle	56
3.1. Modèle de Panzar – Rosse : spécification, données et estimation	56
4. Conclusion et recommandations	67
Références bibliographiques :	69

LISTE DES TABLEAUX

T1 : Taux de croissance mondiale réelle et des principaux pays partenaires	15
T2 : Cours des principaux produits de base exportés par la CEMAC	17
T3 : Taux directeurs des principales Banques Centrales	19
T4 : Taux de croissance dans la CEMAC	20
T5 : Contribution à la croissance de la CEMAC	21
T6 : Taux d'inflation sur les 12 derniers mois	24
T7 : Indice des prix de la CEMAC par fonction de consommation	26
T8 : Contribution des fonctions de consommation à l'inflation dans la CEMAC . .	27
T9 : Soldes de la balance des paiements (en % du PIB)	29
T10 : Solde de la balance commerciale	29
T11 : Compétitivité	32
T12 : Evolution des finances publiques des pays de la CEMAC (en % du PIB) . .	34
T13 : Evolution de la dette publique extérieure des pays de la CEMAC (en % du PIB)	34
T14 : Agrégats de monnaie et de crédit (en millions de FCFA)	36
T15 : Agrégats de monnaie et de crédit (variation en millions %)	37
T16 : Taux directeurs de la BEAC	38
T17 : Evolution des principaux indicateurs de la liquidité (en millions de FCFA) .	40
T18 : Réserves de Change au 31 juillet 2019-31 juillet 2020	43

LISTE DES GRAPHIQUES

G1. Taux de croissance réelle des pays industrialisés	15
G2. Taux de croissance réelle des pays en développement	16
G3. Cours du pétrole	16
G4. Cours des produits agricoles d'exportations	16
G5. Cours des métaux non précieux	16
G6. Indice composite des cours des produits de bases exportées par la CEMAC . 16	
G7. Cours moyen mensuel de l'euro	18
G8. Cours moyen mensuel de l'euro (<i>suite</i>)	18
G9. Taux de croissance réelle dans la CEMAC	20
G10. PIB nominal des pays de la CEMAC (en milliards de FCFA)	21
G11. Contribution du secteur primaire à la croissance dans la CEMAC	22
G12. Contribution du secteur secondaire à la croissance de la CEMAC	22
G13. Contribution du secteur tertiaire à la croissance de la CEMAC	22
G14. Taux d'inflation en glissement annuel des pays de la CEMAC	25
G15. Taux d'inflation en glissement annuel des partenaires	25
G16. Contribution des fonctions de consommation à l'indice des prix de la CEMAC (moyenne annuel)	28
G17. Contribution des fonctions de consommation à l'indice des prix à la consommation dans la CEMAC (en glissement annuel)	28
G18. Solde des transactions courantes des pays de la CEMAC (en % du PIB) . . 30	
G19. Evolution du TCER/TCEN	31
G20. Evolution de l'indice composite du TCER	32
G21. Contribution des pays au solde budgétaire de la CEMAC, base engagement, dons compris	33
G22. Evolution des finances publiques dans la CEMAC	34
G23. Evolution de la structure des réserves des banques de la CEMAC	39
G24. Evolution comparée du TISP et du taux de la facilité de dépôts de la BCE . 39	
G25. Evolution de la structure des réserves des banques de la CEMAC	41
G26. Evolution du volume des injections de liquidité dans la CEMAC	41

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BCC	:	Banque Centrale du Congo
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BEAC	:	Banque des Etats de l’Afrique Centrale
BES	:	Bulletin Economique et Statistique
BCE	:	Banque Centrale Européenne
BoE	:	<i>Bank of England</i>
BoJ	:	<i>Bank of Japan</i>
CBN	:	<i>Central Bank of Nigeria</i>
CEMAC	:	Commission Economique et Monétaire d’Afrique Centrale
CPM	:	Comité de Politique Monétaire
FED	:	Réserve Fédérale Américaine
FMI	:	Fonds monétaire international
PIB	:	Produit Intérieur Brut
RDC	:	République Démocratique du Congo
SARB	:	<i>South African Reserve Bank</i>
TCM	:	Taux Créditeur Minimum
TCER	:	Taux de Change Effectif Réel
TCEN	:	Taux de Change Effectif Nominal
TIAO	:	Taux d’Intérêt des Appels d’Offres
TIMP	:	Taux Interbancaire Moyen Pondéré
TISP	:	Taux d’Interêt sur Placement
WEO	:	<i>World Economic Outlook</i>
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

COMITÉ DE VALIDATION

La coordination de la publication du BES est assurée par un Comité de validation, créé par Décision du Gouverneur N°065/GR/2017 du 03 juillet 2017. Celui-ci a pour responsabilité principale de valider les articles et les études proposés pour publication dans le Bulletin. Il veille également au respect des dates de parution du Bulletin. Réunit le 13 octobre 2020 à 13 heures dans les locaux du Siège de la Banque des Etats de l’Afrique Centrale (BEAC), pour ce septième numéro, le Comité de validation était composé comme suit :

PRÉSIDENT :

HAMADOU ABDOULAYE

Directeur Central des Etudes, de la Recherche et des Statistiques.

MEMBRES :

DIFFO NIGTIOPOP Georges

Adjoint au Directeur Central des Etudes, de la Recherche et des Statistiques en charge du pôle « Etudes ».

MOUNKALA Evrard Ulrich Herménégilde

Adjoint au Directeur Central des Etudes, de la Recherche et des Statistiques en charge du pôle « Statistiques ».

MVONDO Emile Thierry

Adjoint au Directeur Central des Etudes, de la Recherche et des Statistiques en charge du pôle « Recherche ».

MBOHOU Christelle Louisa

Chef du Service de l’Environnement International, en charge de la Publication et de la Documentation.

A également prit part à ces travaux, Monsieur **GOMBA EBIKILI Claise Borgia**, cadre moyen du Service de l’Environnement International, en charge de la Publication et de la Documentation.

La décision du Gouverneur N°064/GR/2017 du 03 juillet 2017 instituant le Bulletin Economique et Statistique (BES) a établi le cadre de l'élaboration de ladite publication, ainsi que ses modalités. La présente publication est à considérer comme un complément des publications régulières de la BEAC, telles que le Bulletin mensuel sur les coûts et conditions de crédit et le Rapport annuel, ainsi que diverses publications portant sur des sujets spécifiques.

Ainsi, le BES, l'un des principaux supports de communication de la BEAC, est publié avec une périodicité trimestrielle. Elaboré par la Direction des Etudes, de la Recherche et des Statistiques (DERS), il regroupe les analyses et informations, accessibles au grand public.

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) est l'Institut garant de la politique monétaire des économies de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Le Comité de Politique Monétaire (CPM), Organe de Décision de la BEAC en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change, se réunit une fois par trimestre pour prendre les décisions y relatives. Ces décisions s'appuient, entre autres, sur l'analyse de l'environnement économique, monétaire et financier international et sous-régional.

Dans le but d'apporter des enseignements sur les économies de la CEMAC, ce septième numéro du Bulletin, est une indication de la disponibilité des cadres, professionnels, étudiants et ressortissants de la CEMAC de prendre part à la réflexion économique, monétaire et financière de l'Afrique Centrale. La BEAC, par ce canal, invite les experts ressortissants de l'Afrique Centrale à publier leurs analyses dans le Bulletin, en répondant notamment aux appels à contributions lancés au cours de chaque trimestre de l'année.

Ce septième numéro examinera dans la première partie, les évolutions économiques, monétaires et financières internationales et sous-régionales ; et dans la seconde partie il présentera les « études » produites par le personnel de la BEAC ou des ressortissants de la CEMAC (cadres d'autres institutions ; universitaires, etc.) sur différentes thématiques d'intérêt.

Concernant la première partie, l'environnement économique, monétaire et financier se décline comme suit : à l'échelle internationale, l'année 2020 devrait se caracté-

riser par la propagation de la crise sanitaire liée au Covid-19 qui devrait affecter négativement les conditions financières, les circuits d'approvisionnement, les habitudes de consommation, etc. Les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, ainsi que le Brexit, représentent également des facteurs de risques qui pourraient peser sur la croissance mondiale.

Au plan sous-régional, les estimations faites par les services de la Banque pour l'année 2020, font ressortir : i) un taux de croissance du PIB réel de - 3,1 % en 2020, contre 2,1 % en 2019 ; ii) une inflation en moyenne annuelle en légère hausse à 2,6 % en 2020, après 2,0 % en 2019 ; iii) un accroissement du déficit des transactions courantes, dons officiels inclus, qui passerait de 1,9 % du PIB en 2019 à 5,8 % du PIB un an plus tard ; iv) un déficit du solde budgétaire global, dons compris, qui s'accroîtrait à 2,5 % du PIB, contre - 0,1 % du PIB en 2019 ; v) un repli des avoirs extérieurs nets du système monétaire de 2,6 %, une expansion des créances nettes du système monétaire sur les Etats de la CEMAC de 19,7 %, une légère hausse des crédits à l'économie de 0,5 %, un accroissement de 7,4 % de la masse monétaire au sens large (M2) et un taux de couverture extérieure de la monnaie projeté à 69,9 % en fin 2020 contre 67,1 % un an plus tôt.

S'agissant de la deuxième partie, l'article retenu s'intitule : Comment a évolué la concurrence dans le secteur bancaire de la CEMAC au cours des trois dernières décennies ? écrit par Monsieur MBOHOU MAMA Moustapha, Cadre de la Direction de la Stabilité Financière, des Activités Bancaires et du Financement des Economies et Madame MBOHOU Christelle Louisa, Cadre de la Direction des Etudes, de la Recherche et des Statistiques.

La BEAC encourage fortement les chercheurs et cadres des administrations publiques et privées des pays de la sous-région à soumettre leurs travaux et recherches, afin de contribuer à la réflexion sur l'émergence des pays de la CEMAC.

HAMADOU ABDOULAYE

Président du Comité de Validation

I. EVOLUTIONS ECONOMIQUES, MONETAIRES ET FINANCIERES RECENTES

1. Environnement international

Les prévisions de croissance mondiale sont très incertaines, car les effets économiques dérivent de facteurs dont l'interaction est difficile à anticiper. Ces facteurs sont notamment l'évolution de la pandémie de COVID-19, l'intensité et l'efficacité des mesures pour l'endiguer, l'ampleur des perturbations des circuits d'approvisionnement, les répercussions de l'assouplissement des conditions financières au niveau international, les transformations des habitudes de dépenses, les changements de comportement, les effets sur la confiance et la volatilité des cours des produits de base. De nombreux pays font face à un choc sanitaire, à des perturbations économiques internes, à la chute de la demande interne et externe, au retournement des flux de capitaux et à l'effondrement des cours sur le marché des produits de base. Les risques d'une aggravation de la situation demeurent. Ainsi, selon les Perspectives de l'économie mondiale, publiées en septembre 2020 par le FMI, la croissance mondiale, estimée à 2,8 % en 2019, devrait chuter à - 4,7 % en 2020, avant de se hisser à 5,3 % en 2021.

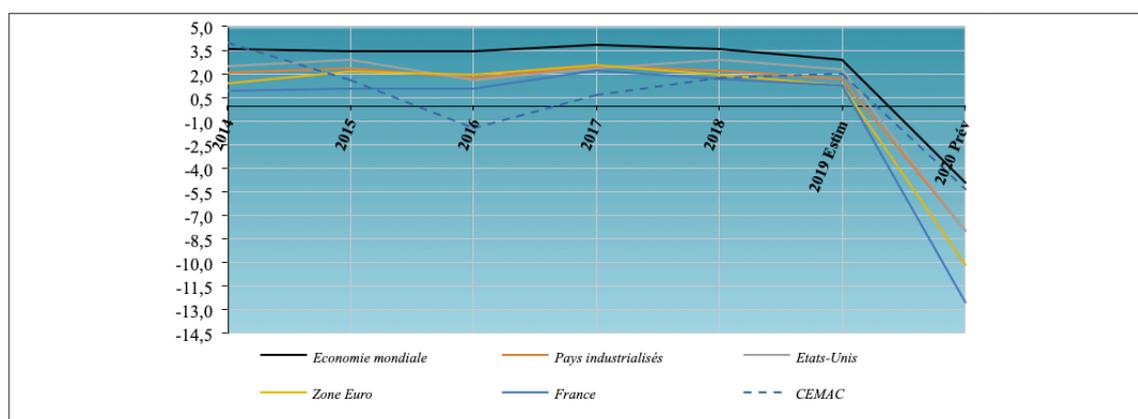
1.1 Activité économique

T1 : Taux de croissance réelle des principaux pays partenaires

	2015	2016	2017	2018	2019 Estim	2020 Prév
Economie mondiale	3,5	3,4	3,9	3,6	2,8	- 4,7
Pays industrialisés	2,3	1,7	2,5	2,2	1,7	- 8,0
Etats-Unis	2,9	1,6	2,4	2,9	2,3	- 8,0
Zone Euro	2,1	1,9	2,5	1,9	1,2	- 10,2
France	1,1	1,1	2,3	1,7	1,3	- 12,5
Pays émergents et en développement d'Asie	6,8	6,8	6,7	6,3	5,5	-0,8
Chine	6,9	6,8	6,9	6,8	6,1	1,0
Inde	8,0	8,3	7,0	6,1	4,2	- 4,5
Pays d'Amérique Latine	0,3	- 0,6	1,3	1,1	0,1	- 9,4
Russie	- 2,0	0,3	1,8	2,5	1,3	- 6,6
Pays d'Afrique Subsaharienne	3,2	1,4	3,0	3,3	3,1	- 3,2
CEMAC	1,6	- 1,4	0,7	1,8	2,1	- 3,1
UEMOA	6,3	6,6	6,3	6,6	6,6	2,6
Afrique du Sud	1,2	0,4	1,4	0,8	0,2	- 8,0
Nigeria	2,7	- 1,6	0,8	1,9	2,2	- 5,4

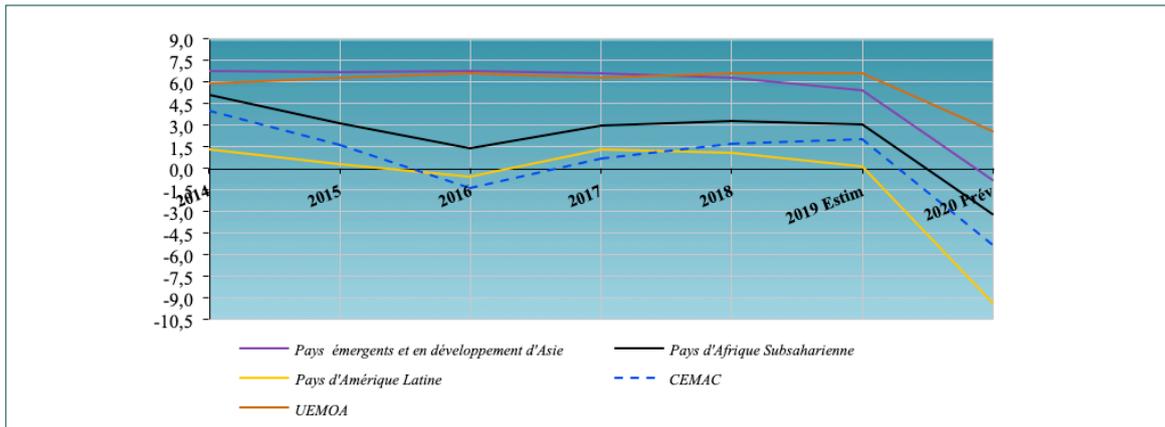
Sources : Perspectives économiques du FMI (mise à jour de septembre 2020),
Base de données du WEO (avril 2020), BEAC, BCEAO.

G1. Taux de croissance réelle des pays industrialisés



Sources : Perspectives économiques du FMI (mise à jour de juillet 2020),
Base de données du WEO (avril 2020), BEAC, BCEAO

G2. Taux de croissance réelle des pays en développement

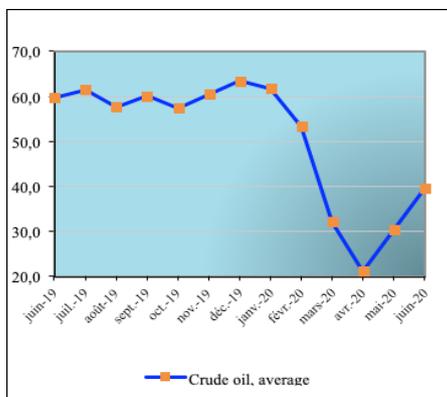


Sources : Perspectives économiques du FMI (mise à jour de juillet 2020), Base de données du WEO (avril 2020), BEAC, BCEAO

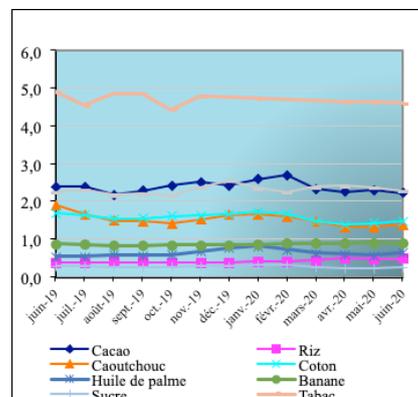
1.2 Marché des produits de base

Sur les marchés internationaux des produits de base, l'indice global des cours des produits de base exportés par la CEMAC a régressé de 28,9 % au deuxième trimestre 2020, après une baisse de 18,1 % au trimestre précédent. Le prix du baril de pétrole brut, est revenu quant à lui de 49,1 \$/baril au T1/2020 à 30,3 \$/baril au T2/2020. La variation des cours des produits de base au T2/2020 a été marquée, d'une part, par une baisse cumulée de l'indice des prix des produits énergétiques de 36,6 %, revenant de 45,78 au T1/2020 à 29,04 au T2/2020, et d'autre part, par celle des produits non énergétiques de 4,5 %, ramené à 99,51 au T2/2020 contre 104,19 au T1/2020. Le repli des cours des produits non énergétiques est principalement observé sur les marchés des produits agricoles (-7,6 %) et forestiers (- 1,0 %).

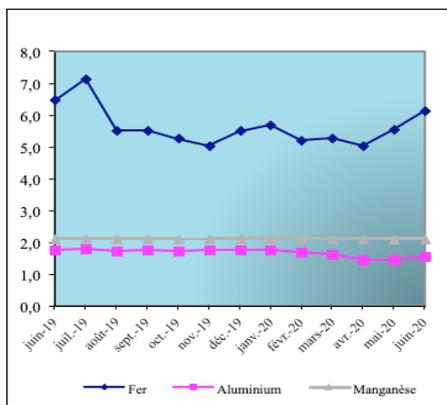
G3. Cours du pétrole



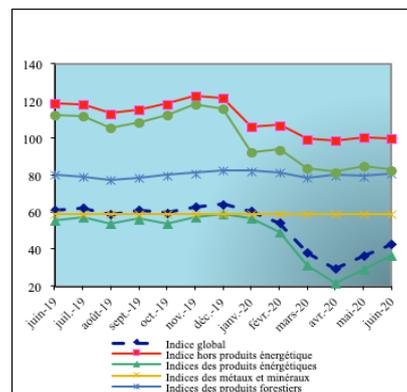
G4 : Cours des produits agricoles d'exportations



G5. Cours des métaux non précieux



G6. Indice composite des cours des produits de bases exportées par la CEMAC (Base 100 : janvier 2012)



Source : Banque Mondiale

T2 : Cours des principaux produits de base exportés par la CEMAC

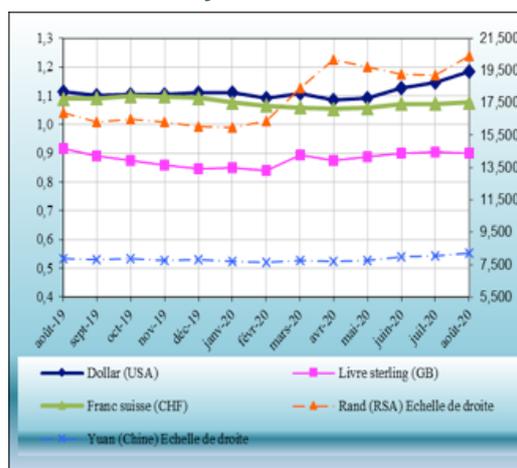
Produit	Unité	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20
Pétrole														
Crude oil, average	\$/baril	59,8	61,5	57,7	60,0	57,3	60,4	63,4	61,6	53,3	32,2	21,0	30,4	39,5
Gaz naturel														
Europe														
	\$/mmbtu	3,6	3,6	3,7	4,2	5,1	5,2	4,6	3,6	2,9	2,7	2,1	1,6	1,8
Etats-Unis														
	\$/mmbtu	2,4	2,4	2,2	2,6	2,3	2,7	2,2	2,0	1,9	1,8	1,7	1,8	1,6
Japon														
	(\$/mmbtu)	10,0	10,1	10,9	10,9	10,0	10,0	10,0	9,9	9,9	9,9	10,1	10,1	10,1
Bois tropicaux														
Bois bruts, fob														
	\$/m3	306,4	304,8	304,8	302,3	302,3	301,7	302,1	301,9	299,0	303,0	328,3	329,7	335,3
Bois sciés, fob														
	\$/m3	607,5	597,7	582,0	591,6	605,4	617,5	627,9	626,5	621,1	593,7	595,0	589,5	599,9
Fer														
	\$/dmtu	108,9	120,2	93,1	93,1	88,5	85,0	92,7	95,8	87,7	89,0	84,7	93,7	103,3
Aluminium														
	\$/mt	1 756,0	1 797,0	1 740,7	1 753,5	1 726,0	1 774,8	1 771,4	1 773,1	1 688,1	1 610,9	1 459,9	1 466,4	1 568,6
Diamant														
	\$/carat	157,8	161,8	162,8	163,8	154,8	154,8	154,8	155,8	156,8	157,8	154,8	154,8	154,8
Or														
	\$/troy oz	1 359,0	1 412,9	1 500,4	1 510,6	1 494,8	1 470,8	1 479,1	1 560,7	1 597,1	1 591,9	1 683,2	1 715,9	1 732,2
Manganèse														
	\$/kg	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1
Cacao														
	\$/kg	2,4	2,4	2,2	2,3	2,4	2,5	2,4	2,6	2,7	2,3	2,3	2,3	2,2
Riz														
	\$/mt	396,0	394,2	405,2	400,1	391,2	389,8	398,3	416,4	419,0	452,8	512,7	483,8	491,1
Caoutchouc														
	\$/kg	1,9	1,7	1,5	1,5	1,4	1,5	1,7	1,7	1,6	1,5	1,3	1,3	1,4
Coton														
	\$/kg	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,5	1,4	1,4	1,5
Huile de palme														
	\$/mt	542,2	543,9	586,1	580,3	591,4	683,4	769,9	810,1	728,8	635,2	608,9	573,9	651,6
Banane														
	\$/kg	0,9	0,9	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Sucre														
	\$/kg	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3
Café														
	US cents/kg	4 906,7	4 542,0	4 869,3	4 861,1	4 446,9	4 792,6	4 780,8	4 725,2	4 712,9	4 686,8	4 647,5	4 632,4	4 600,9
Gomme arabique														
	\$/tonne	2,2	2,3	2,2	2,2	2,2	2,4	2,5	2,3	2,2	2,4	2,4	2,4	2,3
Viande de bœuf														
	\$/kg	1 661,8	1 665,8	1 666,8	1 667,8	1 658,8	1 658,8	1 658,8	1 659,8	1 660,8	1 661,8	1 658,8	1 658,8	1 658,8
Indice composite (cours exprimés en dollars) - Base 100 : année 2012 -														
Indice global														
		61,1	62,2	58,9	61,3	59,7	62,8	64,3	60,6	54,4	38,1	29,6	36,4	42,8
Indice hors produits énergétiques														
		118,6	118,0	113,3	115,3	118,5	122,6	121,7	106,1	107,0	99,5	98,5	100,4	99,6
Indices des produits énergétiques														
		55,6	57,1	53,8	56,4	54,1	57,1	59,0	56,8	49,4	31,1	21,3	29,1	36,7
Indices des métaux et minéraux														
		58,9	58,9	58,9	58,9	58,9	58,9	58,9	59,0	59,0	59,0	59,0	59,0	59,0
Indices des métaux et minéraux														
		80,2	79,1	77,4	78,3	79,8	81,1	82,3	82,1	81,4	78,6	79,8	79,3	80,7
Indice des produits agricoles														
		112,4	112,0	105,7	108,3	112,4	118,1	116,0	92,1	93,7	83,7	81,6	84,8	82,8

Source : Banque Mondiale

1.3 Marchés financiers et orientations des principales banques centrales

Sur le marché des changes, l'euro s'est globalement apprécié par rapport aux principales devises au cours de ces derniers mois. Cette situation découle du renforcement de la confiance des investisseurs dans la Zone euro du fait d'une meilleure gestion de la crise de la COVID-19, conjuguée avec l'adoption du plan de relance de 750 milliards d'euros de la Commission de l'Union Européenne. Ainsi, en glissement annuel à fin août 2020, l'euro s'est sensiblement apprécié vis-à-vis du dollar (+ 6,31 %), du yen (+ 6,11 %) et du yuan (+ 4,29 %). A contrario, au cours de la même période, il s'est déprécié vis-à-vis de la livre sterling (- 1,61 %) et du franc suisse (- 0,01 %).

G7. Cours moyen mensuel de l'euro



G8. Cours moyen mensuel de l'euro (suite)



Source : Banque de France

Au plan monétaire, le Federal Open Market Committee de la Federal Reserve américaine, a, au cours de sa séance des 15 et 16 septembre 2020, décidé de maintenir ses fed funds dans la fourchette 0,00 % - 0,25 % et a promis de les garder au niveau actuel jusqu'à ce que l'inflation remonte au-dessus de 2 % pendant un certain temps. La Banque Centrale Européenne (BCE) a maintenu inchangés le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, celui de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt, à respectivement 0,00 %, 0,25 % et - 0,50 %. De même, au Japon, le Comité de Politique Monétaire, réunit le 17 septembre 2020, a décidé de laisser inchangé son taux de dépôt à court terme à - 0,1 %. Quant à la Banque d'Angleterre (BoE), lors de la réunion de son Comité de Politique Monétaire du 16 septembre 2020, il a été décidé du maintien de son taux directeur à 0,10 % et du volume total de rachat d'actifs à 745 milliards de livres sterling. La Banque Populaire de Chine (PBoC), s'est engagée le 06 août 2020 à rendre sa politique monétaire plus souple et ciblée afin de parvenir à un équilibre à long terme entre la stabilisation de la croissance et la prévention des risques. Elle a conservé son taux de référence à un an des prêts bancaires à 3,85 % et son taux de référence à cinq ans à 4,65 %.

En Afrique subsaharienne, la plupart des Banques Centrales ont maintenu leurs politiques monétaires accommodantes et pris un ensemble de mesures pour contrer les effets potentiels de la crise du coronavirus, exceptée la Banque Centrale du Congo (BCC) qui a décidé de mener une politique monétaire restrictive. Le Comité de Politique Monétaire de la BCC, lors de sa session du 14 août 2020, a décidé de resserrer son dispositif de politique monétaire, en relevant son principal taux directeur à 18,5 % et les coefficients de réserves obligatoires sur les dépôts en devises à vue et à terme à 13,0 % et 12,0 % respectivement, tandis que ceux appliqués sur les dépôts en monnaie nationale à vue et à terme sont demeurés inchangés à 2,0 % et 0,0 %. Par contre, la Banque Centrale du Nigéria (BCN) à l'issue de sa réunion du 20 juillet 2020, a gardé son taux directeur à 12,5 % et son coefficient des réserves obligatoires à 27,5 %. Le 22 juin 2020, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a décidé de baisser de 50 points de base le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité et le taux d'intérêt des pensions dû à 2,00 % et 4,00 % respectivement. En Afrique du Sud, le 17 septembre 2020, la South African Reserve Bank (SARB) a décidé de maintenir son taux directeur à 3,50 %, après une baisse de 25 points de base intervenue au cours de sa session du 23 juillet 2020, afin de soutenir l'activité économique dans un contexte d'atténuation des tensions inflationnistes.

T3 : Taux directeurs des principales Banques Centrales

	(en pourcentage)												
	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20
Fédéral Reserve (Fed)	1,75-2,00	1,75-2,00	1,50-1,75	1,50-1,75	1,50-1,75	1,50-1,75	1,50-1,75	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25
Taux des Fonds Fédéraux Bank of Japan (BoJ)	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- ,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10	- 0,10
Taux au jour le jour													
Bank of England (BoE)	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Taux de prise en pension													
Banque du Canada (BdC)	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Taux de refinancement													
Banque Centrale Européenne (BCE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux des principales opérations de refinancement													
BCEAO	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,00
Taux des pensions													
Taux d'injection de liquidités	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,00
Banque Centrale du Nigéria (BCN)	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	12,50	12,50	12,50	12,50
Taux directeur													
Banque Centrale du Congo (BCC)	14,00	14,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	18,00
Taux directeur													
Reserve Fédérale Sud-Africaine (SARB)	6,50	6,75	6,75	6,75	6,50	6,25	6,25	5,25	4,25	3,75	3,75	3,50	3,50
Taux directeur													

Sources : Fed, BoE, BoJ, Banque du Canada, BCE, BCEAO, BCC, BCN et SARB

2. Secteur Réel de la CEMAC

2.1 Activité

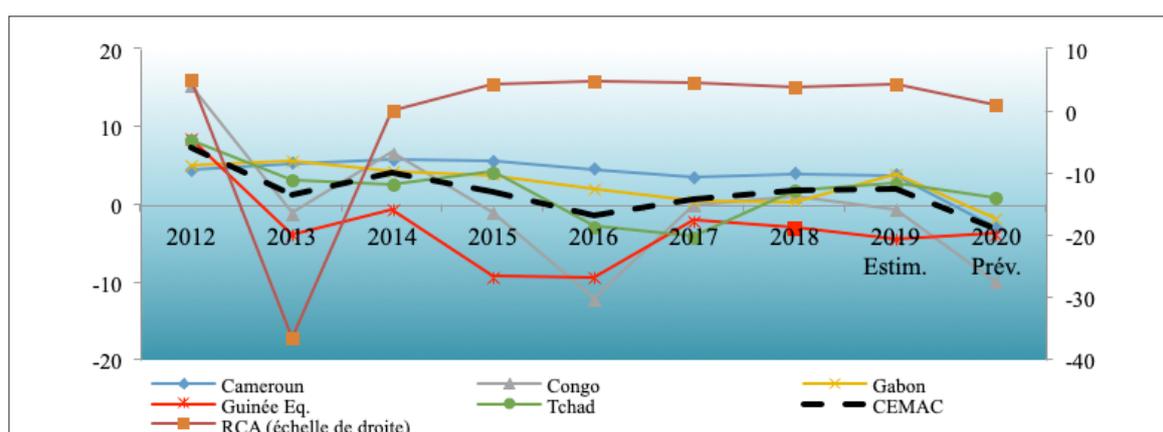
L'activité économique de la Sous-Région est entrée en récession, au deuxième trimestre 2020, par rapport au précédent, dans un environnement international marqué par la crise sanitaire liée à la COVID-19, et ses effets néfastes sur l'activité économique mondiale, conjuguée à la faiblesse des cours des principaux produits exportés par les pays de la CEMAC. D'après les prévisions économiques actualisées par les services de la BEAC, la croissance économique chuterait à - 3,1 % en 2020, contre 2,1 % en 2019. Le secteur pétrolier enregistrerait une croissance de - 3,6 % en 2020 contre + 2,3 % en 2019, régressant à un rythme supérieur à celui du secteur non pétrolier (- 3,0 % en 2020, après 2,0 % en 2019).

T4 : Taux de croissance des pays de la CEMAC

	Taux de croissance nominale (en %)			Taux de croissance réelle (en %)			Taux de croissance du PIB réel hors pétrole (en %)		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
		Estim.	Prév.		Estim.	Prév.		Estim.	Prév.
Cameroun	5,7	5,9	- 2,8	4,1	3,9	- 2,9	4,4	3,6	- 3,1
République Centrafricaine	2,5	5,5	2,5	3,8	4,3	1,0	3,8	4,3	1,0
Congo	8,7	1,0	- 26,6	1,1	- 0,7	- 10,0	- 12,6	- 2,3	- 14,3
Gabon	4,3	7,6	- 9,6	0,4	3,9	- 1,7	2,8	1,7	- 0,8
Guinée Equatoriale	8,3	- 4,1	- 10,1	- 3,1	- 4,5	- 3,8	4,2	0,8	- 4,5
Tchad	6,5	0,9	0,7	1,9	2,6	0,8	0,4	1,3	1,5
CEMAC	6,3	3,5	- 7,9	1,8	2,1	- 3,1	1,9	2,0	- 3,0

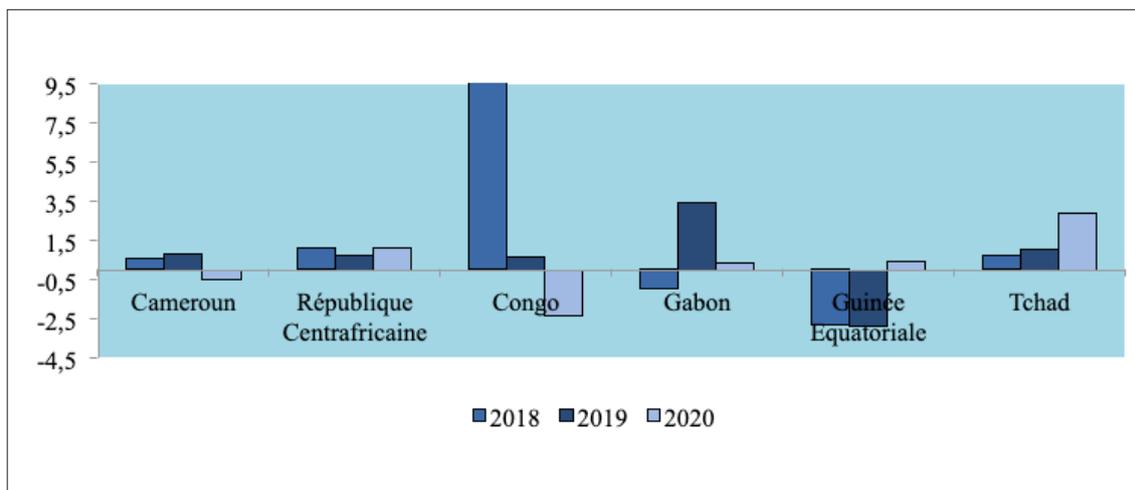
Sources : Administrations nationales et BEAC

G9. Taux de croissance réelle des pays de la CEMAC



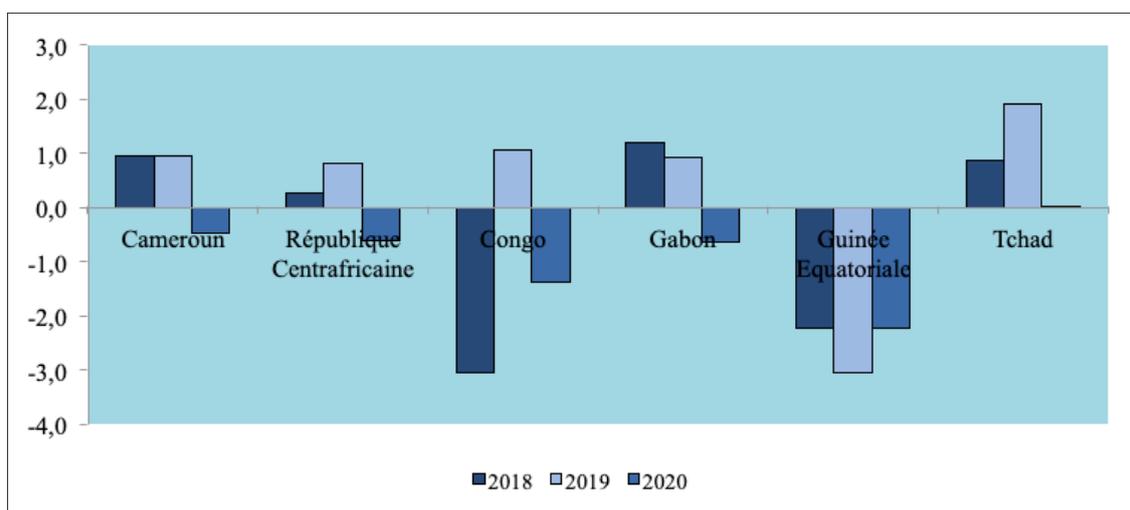
Sources : Administrations nationales et BEAC

G11. Contribution du secteur primaire à la croissance de la CEMAC



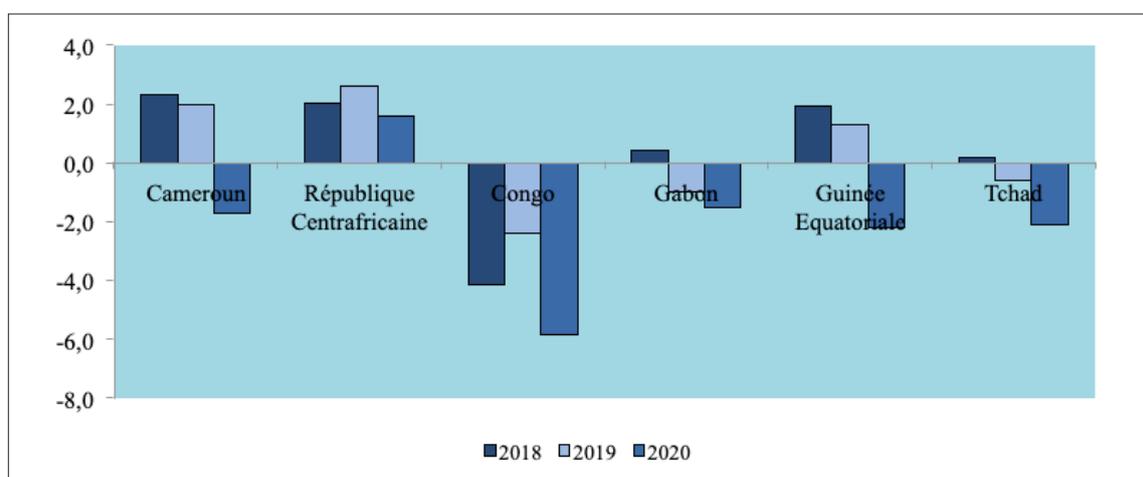
Sources : Administrations nationales et BEAC

G12. Contribution du secteur secondaire à la croissance de la CEMAC



Sources : Administrations nationales et BEAC

G13. Contribution du secteur tertiaire à la croissance de la CEMAC



Sources : Administrations nationales et BEAC

2.2 Prix

Au deuxième trimestre 2020, les pressions inflationnistes sont reparties à la hausse. En effet, en glissement annuel, le taux d'inflation est ainsi passé de 1,8 % en juin 2019, à 2,7 % un an plus tard. L'inflation en moyenne annuelle s'est quant à elle légèrement accrue à 1,6 % au terme du deuxième trimestre 2020, après 1,5 % en mars 2020 et 2,8 % en juin 2019.

L'évolution récente de l'inflation au terme du deuxième trimestre 2020, est pour l'essentiel le fait des facteurs suivants : i) perturbations des circuits d'approvisionnement en vivres et autres biens alimentaires dans les principales agglomérations de l'ensemble des pays de la CEMAC, à l'exception du Cameroun , ii) hausse du coût du transport, corollaire des mesures de restriction des mouvements de population instruites par les gouvernements de la zone¹ et iii) pratiques spéculatives de certains commerçants sur les biens de grande consommation. En revanche, une abondance de l'offre vivrière au Cameroun, suite à la fermeture des frontières terrestres a débouché sur un recul des prix des biens alimentaires par manque de fluidité de ses exportations vers les pays voisins.

Sur le front des prix, la crise pourrait favoriser un accroissement des tensions inflationnistes, du fait des difficultés d'approvisionnement en biens alimentaires, médicaments et autres produits pharmaceutiques. Le degré d'ouverture des frontières intracommunautaires devrait de ce fait jouer un rôle important, notamment pour les pays importateurs nets de produits vivriers frontaliers du Cameroun. En revanche, les politiques d'encadrement et de contrôle des prix devraient sensiblement atténuer la dynamique haussière des prix dans l'ensemble des pays de la CEMAC. Ainsi, le taux d'inflation remonterait de 2,0 % en 2019 à 2,6 % en 2020.

¹En effet, la restriction du nombre de passagers dans les transports en commun a entraîné une révision à la hausse des grilles tarifaires de certains transporteurs.

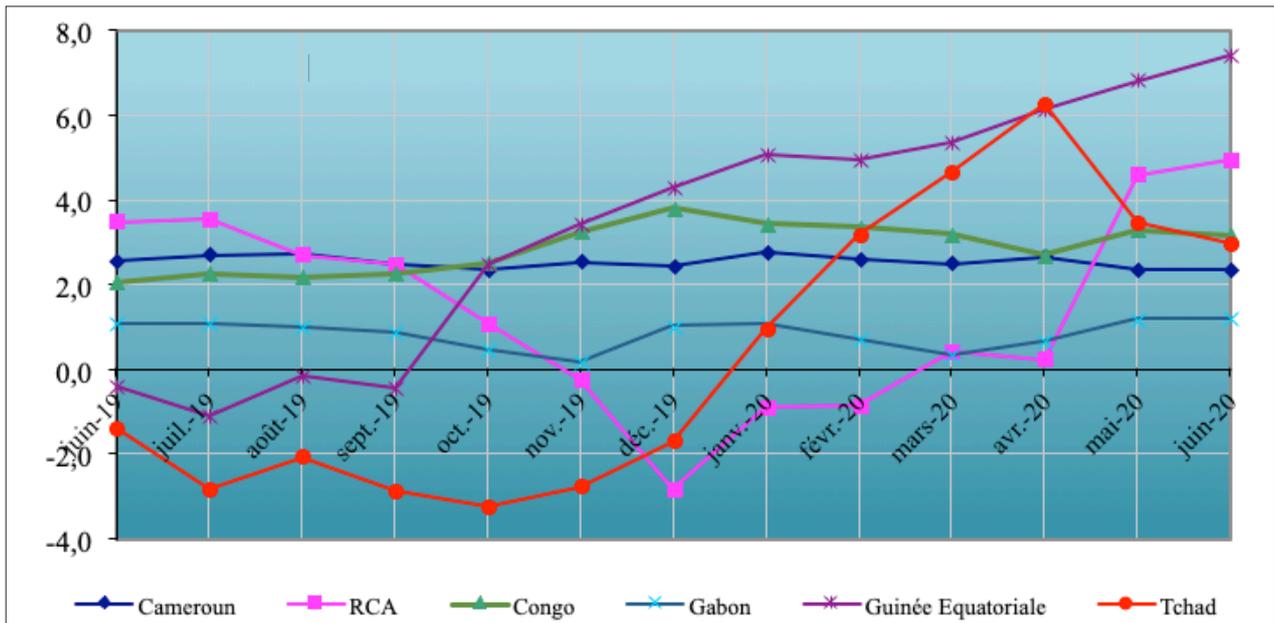
T6 : Taux d'inflation sur les 12 derniers mois

	Variation en moyenne annuelle de l'Indice des Prix à la Consommation													
	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	
Cameroun	1,9	2,0	2,2	2,3	2,4	2,4	2,5	2,5	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6
République Centrafricaine	2,7	3,1	3,3	3,5	3,6	3,3	2,7	2,2	1,7	1,3	0,9	1,1	1,3	1,3
Congo	1,3	1,4	1,5	1,6	1,8	2,0	2,2	2,4	2,6	2,7	2,8	2,9	3,0	3,0
Gabon	4,6	4,3	3,9	3,5	3,0	2,5	2,1	1,7	1,4	1,1	0,9	0,8	0,8	0,8
Guinée Equatoriale	1,9	1,6	1,5	1,2	1,2	1,3	1,5	1,7	1,8	2,0	2,5	3,0	3,7	3,7
Tchad	2,9	-4,9	-3,5	-1,6	0,3	-0,5	-1,0	-1,1	-1,1	-0,9	-0,5	0,1	0,5	0,5
CEMAC	2,8	2,8	2,9	2,8	2,5	2,2	1,9	1,7	1,6	1,5	1,4	1,5	1,6	1,6
UEMOA	0,3	0,2	0,0	-0,1	-0,3	-0,4	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2	0,0	0,2	0,4	0,4
Zone Euro	1,7	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,0	0,9	0,8	0,8
France	1,9	1,8	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2	1,3	1,3	1,3	1,2	1,1	0,9	0,9
Etats Unis	2,1	2,0	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,9	2,0	1,9	1,8	1,6	1,6	1,6

	Variation en glissement annuel de l'Indice des Prix à la Consommation												
	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20
Cameroun	2,6	2,7	2,7	2,5	2,4	2,5	2,4	2,8	2,6	2,5	2,7	2,4	2,4
République Centrafricaine	3,5	3,6	2,7	2,5	1,1	-0,2	-2,8	-0,9	-0,8	0,4	0,2	4,6	5,0
Congo	2,1	2,3	2,2	2,3	2,5	3,3	3,8	3,5	3,4	3,2	2,7	3,3	3,2
Gabon	1,1	1,1	1,0	0,9	0,5	0,2	1,0	1,1	0,7	0,4	0,7	1,2	1,2
Guinée Equatoriale	-0,4	-1,1	-0,2	-0,4	2,5	3,4	4,3	5,1	5,0	5,4	6,1	6,8	7,4
Tchad	-1,4	-2,8	-2,1	-2,8	-3,2	-2,8	-1,7	1,0	3,2	4,7	6,3	3,5	3,0
CEMAC	1,8	1,6	2,4	1,0	0,1	0,3	0,5	1,5	1,8	1,9	2,5	2,4	2,7
UEMOA	-0,6	0,4	-1,2	-1,2	-0,9	-0,5	-0,5	0,8	1,6	1,4	1,6	1,8	1,8
Zone Euro	1,3	1,0	1,0	0,8	0,7	1,0	1,3	1,4	1,2	0,7	0,3	0,1	0,3
France	1,4	1,3	1,3	1,1	0,9	1,2	1,6	1,7	1,6	0,8	-0,4	-0,3	-0,5
Etats-Unis	1,6	1,8	1,7	1,7	1,8	2,1	2,3	2,5	2,3	1,5	0,3	0,1	0,6

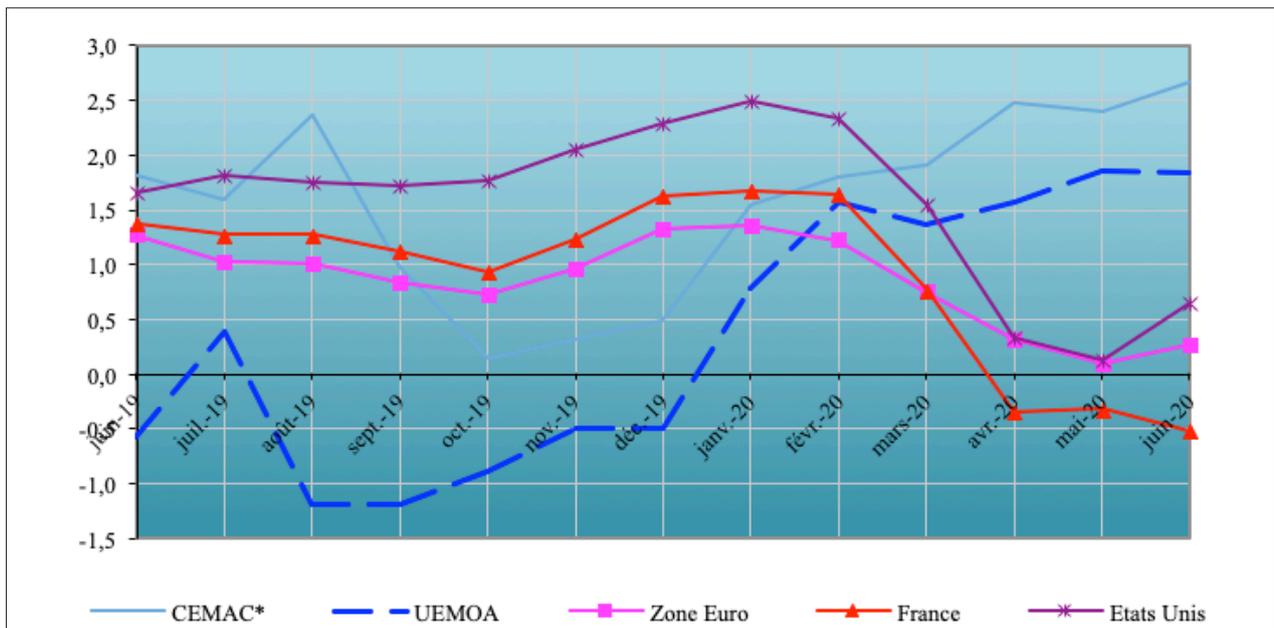
Sources : FMI, Administrations nationales et BEAC

G14. Taux d'inflation en glissement annuel des pays de la CEMAC



Sources : FMI, Administrations nationales et BEAC

G15. Taux d'inflation en glissement annuel des partenaires



Sources : FMI, Administrations nationales et BEAC

T7 : Indice des prix de la CEMAC par fonction de consommation

Base 100 : Année 2011

POSTES DE CONSOMMATION	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	Moy. Ann.*	Gli. Ann.**
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	106,4	120,0	120,5	121,3	122,6	123,2	123,7	125,8	126,0	126,2	126,0	126,0	126,5	14,2 %	7,4 %
Boissons alcoolisées et tabac	113,9	115,6	116,2	116,3	116,7	117,3	117,7	117,4	117,4	117,0	117,6	118,2	118,6	3,6 %	4,2 %
Articles d'habillement et chaussures	129,8	123,3	123,0	123,1	123,9	124,4	124,0	124,1	124,9	124,3	125,7	125,1	124,8	- 2,4 %	- 3,9 %
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	125,9	115,2	116,4	116,5	116,8	117,0	117,2	117,8	117,7	117,6	117,9	118,4	118,9	- 4,3 %	- 5,6 %
Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	122,0	110,3	116,3	116,4	116,6	117,0	116,9	117,0	117,0	116,4	116,7	116,9	117,3	- 3,5 %	- 3,9 %
Santé	122,0	127,1	125,1	125,3	125,6	126,1	126,4	126,2	126,6	127,5	130,8	128,1	128,5	2,6 %	5,3 %
Transports	89,2	89,2	94,1	94,2	94,4	94,5	93,3	94,2	94,2	94,2	95,6	95,6	95,8	2,0 %	7,4 %
Communications	114,5	114,3	114,0	114,3	114,5	114,9	114,8	114,7	114,6	114,5	110,8	111,1	111,8	0,2 %	- 2,4 %
Loisirs et culture	139,0	139,0	132,8	135,2	135,6	136,6	136,0	136,1	136,1	136,0	136,2	136,2	136,2	2,9 %	- 2,0 %
Enseignement	127,9	127,8	129,6	129,7	130,9	131,6	130,3	131,3	131,4	131,8	130,9	131,0	131,8	2,4%	3,1 %
Restaurants et hôtels	121,8	122,1	122,6	122,5	122,6	122,7	121,9	121,4	121,6	121,5	121,8	122,1	123,2	1,2 %	1,1 %
Biens et services divers	119,4	118,5	119,1	119,3	119,6	120,0	120,3	120,5	121,0	121,3	122,0	122,3	122,6	1,6 %	2,7 %
Indice général	119,4	118,5	119,1	119,3	119,6	120,0	120,3	120,5	121,0	121,3	122,0	122,3	122,6	-	2,7 %
Produits locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits importés	121,3	119,8	120,2	120,4	120,9	121,4	121,2	121,4	121,7	121,6	122,4	122,0	122,3	0,8 %	0,9 %
Indice hors alimentation	118,9	114,9	116,1	116,4	116,7	117,1	116,8	117,0	117,2	117,1	117,7	117,7	118,0	- 0,6 %	- 0,7 %
Indice hors transports	121,1	118,4	119,3	119,5	120,1	120,5	120,2	120,5	120,7	120,5	120,8	120,9	121,2	0,4 %	0,0 %
Indice hors alimentation et transports	115,7	115,4	115,4	115,6	115,9	116,1	116,5	116,6	117,0	117,3	117,8	118,2	118,6	1,5 %	2,5 %

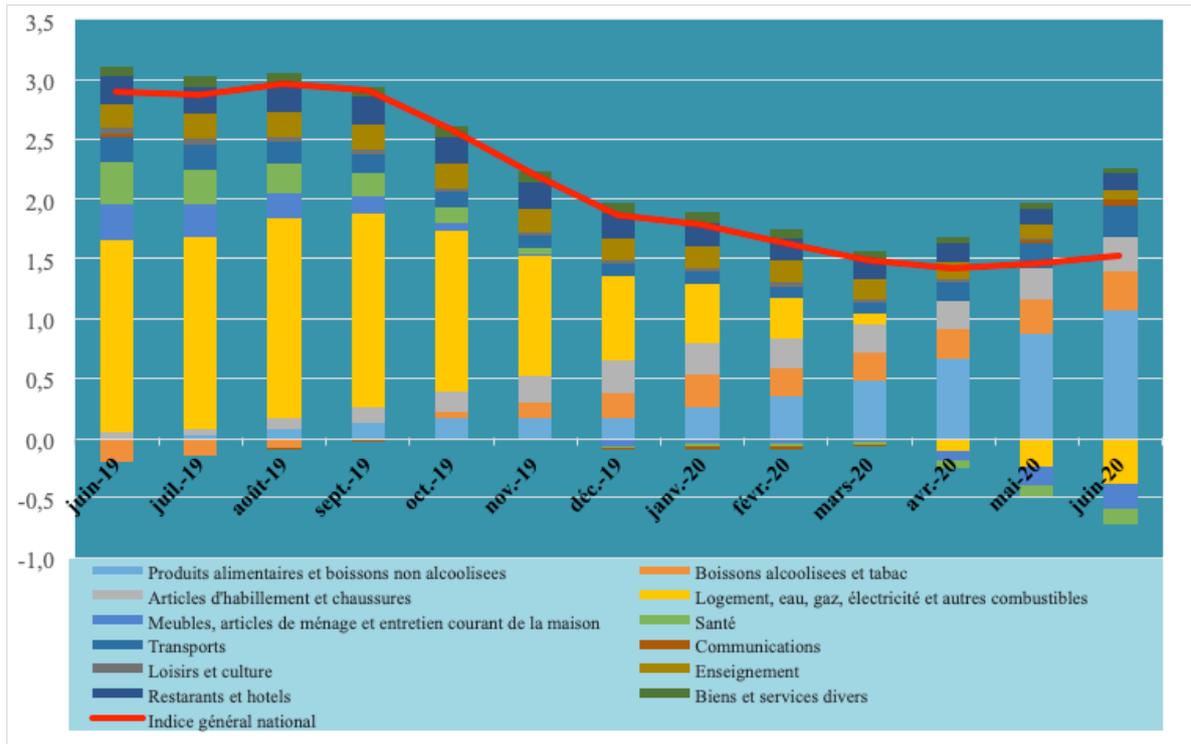
Sources : Administrations nationales et BEAC
 (*): Moyenne annuelle. (**): Glissement annuel

T8 : Contribution des fonctions de consommation à l'inflation de la CEMAC

POSTES DE CONSOMMATION	Variation en moyenne annuelle de l'Indice des Prix à la Consommation												
	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,5	0,7	0,9	1,1
Boissons alcoolisées et tabac	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,1	0,1	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Articles d'habillement et chaussures	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	1,6	1,6	1,7	1,6	1,4	1,0	0,7	0,5	0,3	0,1	-0,1	-0,2	-0,4
Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,2	-0,2
Santé	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1
Transports	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
Communications	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Loisirs et culture	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Enseignement	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Restaurants et hôtels	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Biens et services divers	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Indice général	2,9	2,9	3,0	2,9	2,6	2,2	1,9	1,8	1,6	1,5	1,4	1,5	1,5
	Variation en glissement annuel de l'Indice des Prix à la Consommation												
POSTES DE CONSOMMATION	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	-0,1	0,1	0,4	0,4	0,4	0,3	0,5	1,3	1,3	1,9	1,9	2,2	2,1
Boissons alcoolisées et tabac	-0,3	0,2	0,4	0,5	0,6	0,6	0,6	0,0	0,0	0,1	0,3	0,3	0,4
Articles d'habillement et chaussures	0,1	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,0	0,1	0,0	0,3	0,3	0,3
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	1,1	1,1	1,0	-0,4	-1,1	-1,0	-1,1	-0,4	-0,2	-0,6	-0,5	-0,6	-0,6
Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	0,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,4	-0,3	-0,4	0,2	0,1	0,2	-0,3	-0,4	-0,3
Santé	0,3	-0,3	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	0,0	0,1	0,0	-0,2	-0,2	-0,2
Transports	-0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,8	0,5	0,5
Communications	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2
Loisirs et culture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1
Enseignement	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1
Restaurants et hôtels	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,2
Biens et services divers	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Indice général	1,8	1,6	2,4	1,0	0,1	0,3	0,5	1,5	1,8	1,9	2,5	2,4	2,7

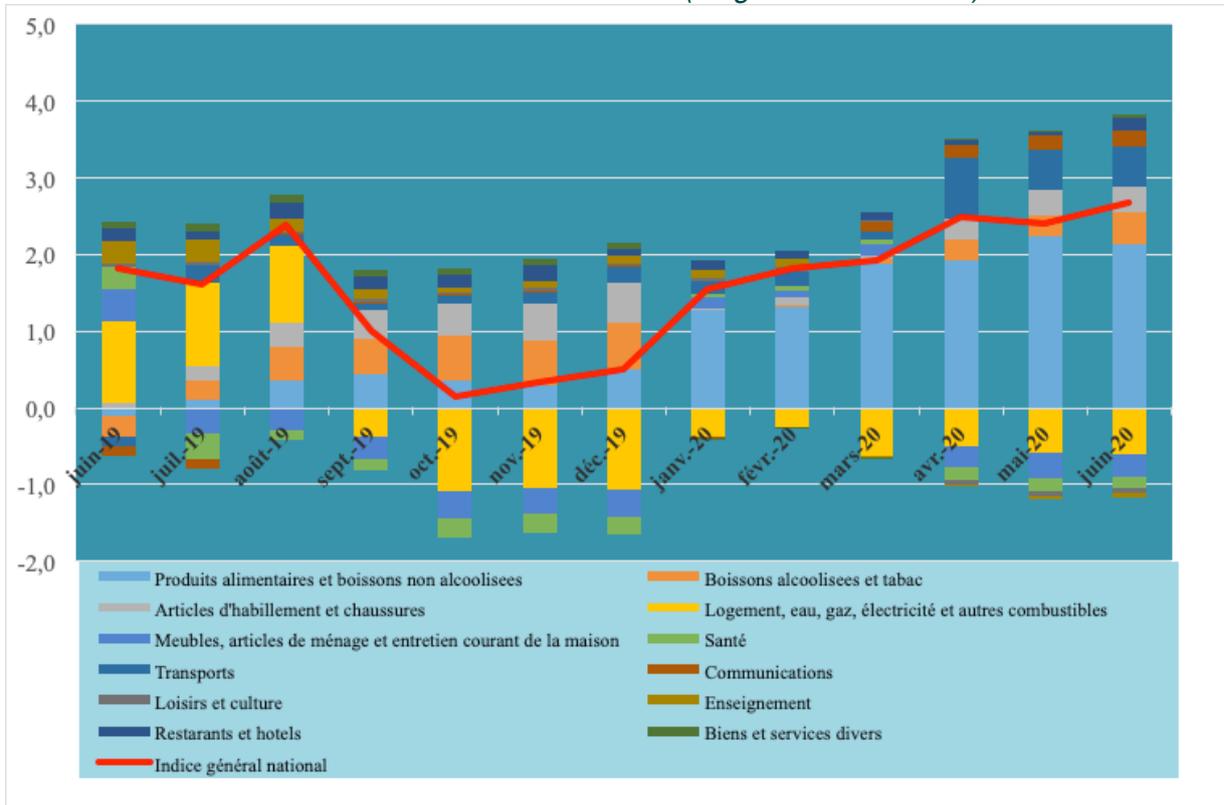
Sources : Administrations nationales et BEAC

G16. Contribution absolue des fonctions de consommation à l'indice des prix à la consommation de la CEMAC (en moyenne annuelle)



Sources : Administrations nationales et BEAC

G17. Contribution absolue des fonctions de consommation à l'indice des prix à la consommation de la CEMAC (en glissement annuel)



Sources : Administrations nationales et BEAC

3. BALANCE DES PAIEMENTS ET COMPETITIVITE

Au deuxième trimestre 2020, le commerce extérieur des pays de la Zone CEMAC serait affecté par un recul des exportations, en liaison avec la baisse de la demande extérieure des principales matières premières exportées par les pays de la CEMAC. La baisse des importations suite aux perturbations des chaînes d'approvisionnement en lien avec les mesures prises par certains pays partenaires, notamment en Asie et en Europe, aurait favorisé le solde du commerce extérieur de la Zone.

Pour l'ensemble de l'année 2020, la situation des comptes extérieurs serait marquée par un accroissement du déficit des transactions courantes, dons officiels inclus, qui passerait de 1,9 % du PIB (951,7 milliards) en 2019 à 5,8 % du PIB un an plus tard (2810,6 milliards), soit une variation de - 3,9 points. Cette situation découle principalement d'une baisse sensible des exportations (- 37,9 %) et des revenus (- 44,3 %), tandis que les importations reculeraient de 14,8 %.

T9 : Soldes de la balance des paiements (en % du PIB)

	Solde des transactions courantes			Solde du compte de capital et d'opérations financières				Solde global		
	2018	2019	2020*	2018	2019	2020*	2018	2019	2020*	
Cameroun	- 3,5	- 4,4	- 6,2	4,6	5,0	4,8	0,7	0,7	- 1,5	- 3,5
République Centrafricaine	- 8,5	- 6,3	- 7,3	8,2	3,9	4,0	- 1,8	- 1,2	- 3,3	- 8,5
Congo	8,4	- 0,5	- 1,9	- 5,5	0,5	- 9,8	- 1,9	1,3	- 11,7	8,4
Gabon	- 5,0	- 2,1	- 10,7	4,0	2,3	6,1	0,7	0,2	- 4,7	- 5,0
Guinée Equatoriale	- 6,9	- 5,7	- 15,5	4,3	0,7	13,4	0,4	- 2,4	- 2,1	- 6,9
Tchad	9,5	7,6	4,1	- 7,5	- 2,3	- 8,0	1,6	0,3	- 3,1	9,5
CEMAC	- 0,6	- 1,9	- 5,8	1,6	2,5	2,7	1,3	0,8	- 3,0	- 0,6

Sources : Administrations nationales et BEAC

* Prévisions pour 2020

T10 : Solde de la balance commerciale

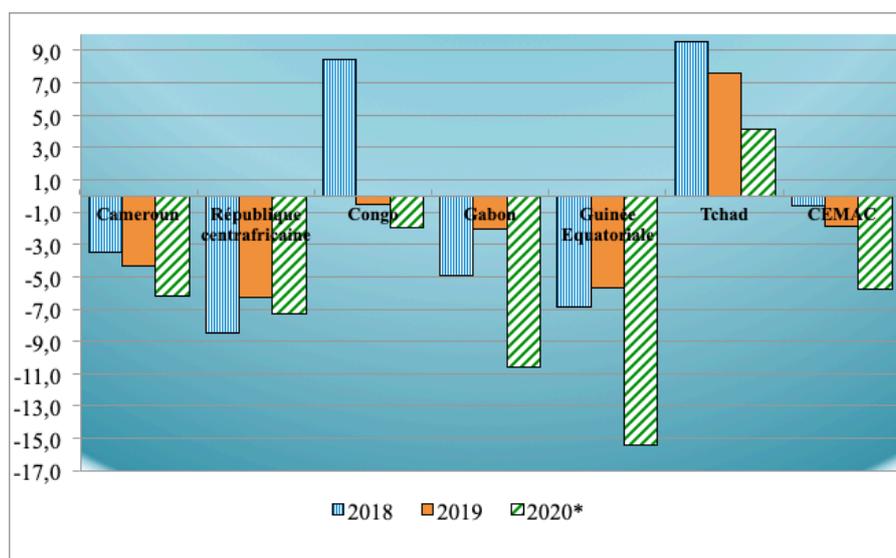
	Exportations			Importations			Balance commerciale		
	(variation en %)			(variation en %)			(en milliards de FCFA)		
	2018	2019	2020*	2018	2019	2020*	2018	2019	2020*
Cameroun	7,3	12,9	- 27,0	12,5	16,8	- 7,2	- 272,3	- 431,6	- 1041,8
République Centrafricaine	11,8	- 5,3	- 1,2	7,6	5,1	- 3,5	- 214,4	- 234,9	- 224,6
Congo	45,4	0,7	- 43,9	- 2,8	3,2	- 28,0	3355,8	3330,1	1553,8
Gabon	14,3	7,4	- 38,1	1,9	7,5	- 6,2	1718,2	1843,6	553,0
Guinée Equatoriale	14,1	- 16,6	- 44,2	3,9	- 22,0	- 22,3	1587,4	1416,1	497,2
Tchad	15,8	7,2	- 31,4	3,9	15,2	- 12,6	1110,1	1142,3	655,4
CEMAC	22,1	3,1	- 37,9	4,1	8,1	- 14,8	7466,1	7250,6	2275,5

Sources : Administrations nationales et BEAC

*Prévisions

Par pays, le déficit du compte courant s'aggraverait en Guinée-Equatoriale (- 15,5 % du PIB contre - 5,7 % en 2019), au Gabon (- 10,7 % du PIB, contre - 2,1 % un an auparavant), en République Centrafricaine (- 7,3 % du PIB, contre - 6,3 % un an auparavant), au Cameroun (- 6,2 % du PIB en 2019, après - 4,4 % un an auparavant) et au Congo (-1,9 % du PIB en 2019, contre - 0,5 % en 2019). En revanche, au Tchad, l'excédent du compte courant reculerait de 7,6 % du PIB en 2019 à 4,1 % du PIB en 2020.

G18. Solde des transactions courantes des pays de la CEMAC (en % du PIB)



Sources : Administrations nationales et BEAC
*Prévisions pour 2020

3.2 Compétitivité

Au deuxième trimestre 2020, elle s'est dégradée comme au trimestre précédent, traduisant une perte de positions concurrentielles sur les marchés internationaux des économies de la CEMAC. Au total, le (TCER) global² s'est inscrit en hausse de 1,5 % au 2^{ème} trimestre 2020, contre une hausse de 0,1% le trimestre précédent.

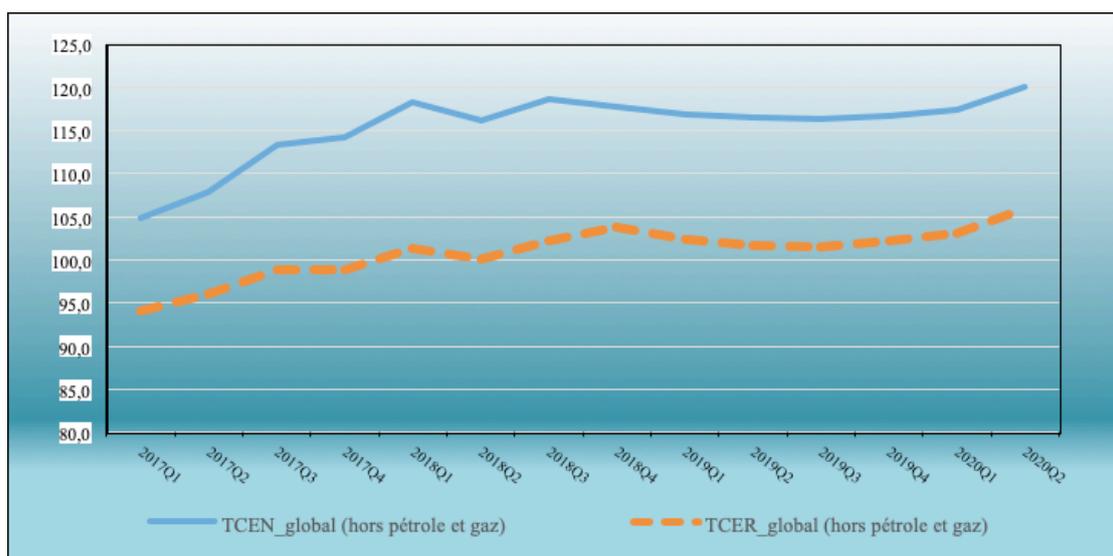
Cette situation à mettre en relation principalement avec la détérioration de la compétitivité sur le front des importations (+ 1,6 %), et dans une moindre mesure sur le front des exportations (+ 1,2 %). Tel qu'illustré sur le graphique 19, le TCER est en deçà du TCEN sur la période d'étude, indiquant un faible niveau d'inflation dans la sous-région, par rapport aux principaux partenaires et fournisseurs.

De plus, l'analyse du TCER entre le 1^{er} et le 2^{ème} trimestre 2020, fait ressortir une appréciation du franc CFA sur la période par rapport aux monnaies de la majorité des principaux partenaires commerciaux. Ainsi, le TCEN s'est inscrit en baisse de - 11,1% au 2^{ème} trimestre 2020, contre une hausse de 0,6 % le trimestre précédent.

En terme réel, le franc CFA s'est apprécié sur la période par rapport aux monnaies des principales économies, à l'exception de l'Union Européenne. En effet, au cours de la période sous revue, le franc CFA s'est apprécié en terme réel vis-à-vis de l'euro (+ 2,8 %), tandis qu'il s'est déprécié à l'égard du yuan (- 2,7 %), du dollar américain (- 2,0 %) de la livre sterling (- 1,8 %).

² La compétitivité extérieure de la CEMAC est évaluée hors secteur pétrolier en raison du poids important du pétrole dans les exportations et du fait que cette activité, à forte intensité capitaliste, est entièrement off-shore. L'influence de l'exploitation pétrolière sur l'indicateur de compétitivité extérieure ainsi calculé est implicite et s'apprécie par le biais des évolutions des prix domestiques.

G19. Evolution du TCER/TCEN



Sources : Administrations nationales et BEAC

En termes de contributions à la variation du TCER global de la CEMAC au 2^{ème} trimestre 2020, la contribution absolue du TCER des exportations a été de + 0,3 % et celle des importations de 1,2 %. En effet, le TCER des exportations, s'est apprécié de 1,2 % au 2^{ème} trimestre 2020, du fait de l'appréciation notable du TCEN des exportations (+ 4,7 %), dont les effets ont été atténués par le faible niveau d'inflation des pays de la CEMAC par rapport aux pays partenaires commerciaux. De même, au cours de la même période, le TCER des importations s'est accru de 1,6 %. Cette détérioration de la position concurrentielle concernant les importations s'explique par l'appréciation du franc CFA par rapport aux monnaies des principaux fournisseurs dont les effets ont été atténués par le différentiel d'inflation favorable des pays de la CEMAC par rapport à ses plus grands fournisseurs, notamment la Chine, la Belgique et les Etats-Unis.

En définitive, la compétitivité-prix des économies de la CEMAC s'est dégradée au cours du 2^{ème} trimestre 2020, sous l'effet notamment de la forte appréciation du TCER des importations. En outre, le niveau d'inflation enregistré dans la CEMAC demeure toujours bas, en comparaison aux autres partenaires commerciaux. En effet, le différentiel d'inflation favorable de la CEMAC par rapport à ses principaux fournisseurs, a permis d'atténuer les effets d'une forte appréciation du TCEN des importations.

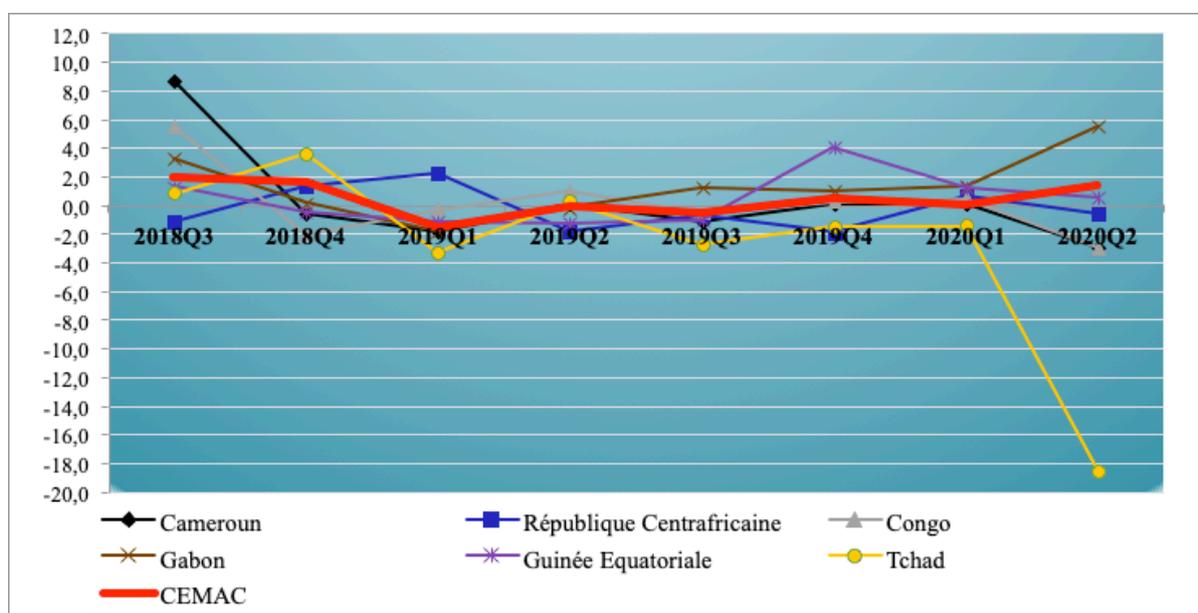
T11 : Compétitivité (Variations en %)

	TCER composite ^(*)				TCER des exportations				TCER des importations			
	2019Q3	2019Q4	2020Q1	2020Q2	2019Q3	2019Q4	2020Q1	2020Q2	2019Q3	2019Q4	2020Q1	2020Q2
Cameroun	- 1,2	0,2	0,1	- 2,9	- 0,6	0,9	0,5	- 3,4	- 1,5	- 0,3	- 0,1	- 3,3
République Centrafricaine	- 0,7	- 1,9	0,7	- 0,6	- 1,5	- 0,7	1,2	0,1	- 0,5	- 2,2	0,5	- 0,8
Congo	- 0,5	0,3	0,5	- 2,9	- 0,5	0,9	1,1	- 2,4	- 0,5	0,2	0,4	- 3,0
Gabon	1,2	1,0	1,3	5,5	2,0	1,8	2,0	8,0	- 0,2	- 0,3	0,3	1,4
Guinée Equatoriale	- 1,0	4,0	1,3	0,5	- 1,0	4,4	1,4	1,1	- 1,1	3,3	1,0	- 0,6
Tchad	- 2,7	- 1,4	- 1,4	- 18,5	- 3,3	- 1,9	- 1,4	- 18,4	- 2,0	- 1,0	- 1,4	- 8,6
CEMAC	- 0,4	0,5	0,1	1,5	1,5	1,8	0,5	1,2	- 1,1	0,0	0,0	1,6

Source : BEAC

(*) Cotation au certain du FCFA par rapport aux autres monnaies.

G20. Evolution de l'indice composite du TCER

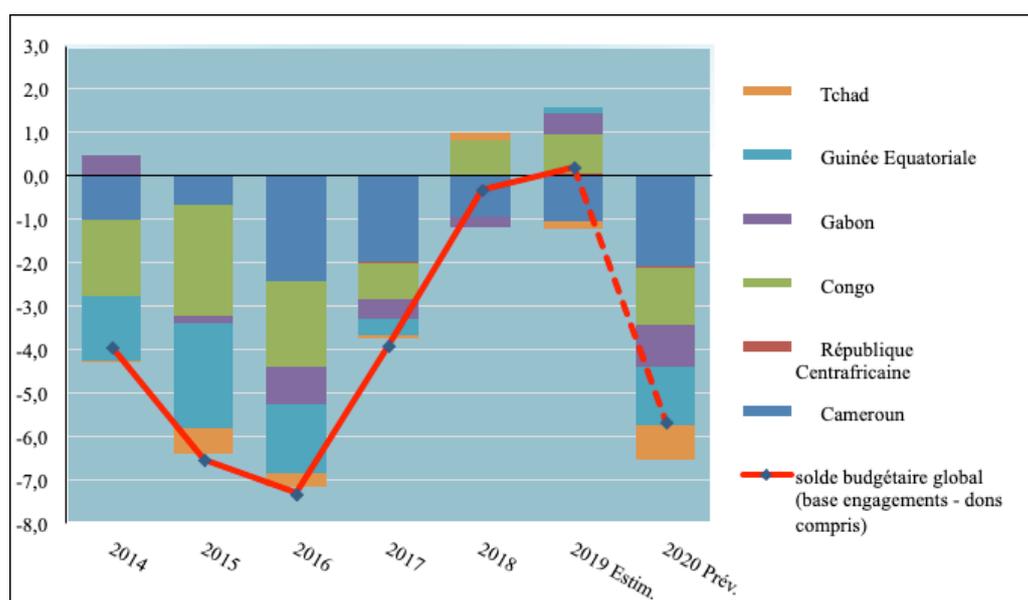


Sources : Administrations nationales et BEAC

4. SECTEUR PUBLIC

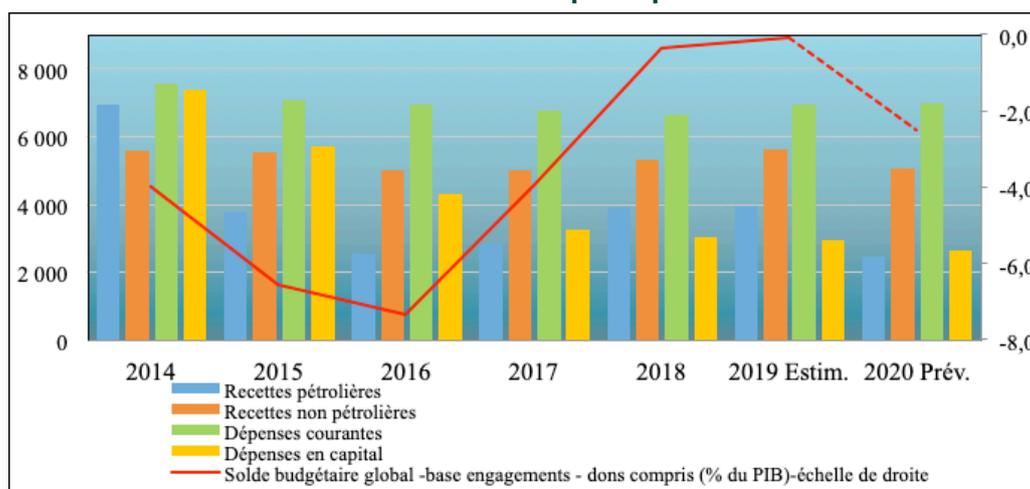
Le déficit du solde budgétaire global, dons compris, s'accroîtrait à 2,5 % du PIB en 2020, contre - 0,1 % du PIB en 2019. Cette détérioration traduirait une baisse des recettes budgétaires (- 2,4 points de PIB) et une augmentation relative des dépenses publiques (+ 0,8 point de PIB). Les recettes pétrolières devraient reculer de 1 482,2 milliards par rapport à 2019. S'agissant des recettes hors pétrole, elles se réduiraient de 10,0 %, à 5 040,5 milliards, en raison du repli des activités non pétrolières et des difficultés éprouvées par les entreprises les plus impactées par la crise de la COVID-19 à honorer leurs obligations fiscales, ainsi que des allègements fiscaux contenus dans l'ensemble des mesures de soutien anti-COVID19 arrêtées par les Etats en leur faveur. S'agissant des dépenses, la crise sanitaire entrainerait dans la CEMAC une baisse des dépenses en capital plus forte (- 10,9 % à 2 628,2 milliards) que les dépenses courantes (- 1,1 %, à 6 957,5 milliards), en raison des réallocations opérées en faveur des dépenses de santé et au soutien des secteurs les plus touchés par la pandémie, au détriment des autres dépenses publiques. Compte tenu de l'étroitesse de l'espace budgétaire des pays de la CEMAC, les déficits budgétaires additionnels (2,5 % du PIB) seront financés par un recours accru aux ressources monétaires et bancaires, voire à l'endettement extérieur (37,2 % du PIB, contre 31,2 % du PIB en 2019).

G21: Contribution des pays membres au solde budgétaire, base engagement, dons compris



Sources : Administrations nationales et BEAC

G22. Evolution des finances publiques de la CEMAC



Sources : Administrations nationales et BEAC

T12 : Evolution des finances publiques des pays de la CEMAC (en % du PIB)

	Solde budgétaire global, base engagements, dons compris			Recettes globales			Dépenses globales		
	2018	2019	2020*	2018	2019	2020*	2018	2019	2020*
Cameroun	-2,3	-3,3	-2,8	16,0	15,4	14,4	11,9	12,4	11,8
République centrafricaine	0,4	2,9	-0,4	59,8	61,9	57,6	48,2	49,2	59,8
Congo	5,3	6,0	-1,6	23,4	23,9	20,5	16,4	15,6	20,1
Gabon	-1,4	2,3	-3,0	17,9	20,4	18,1	14,4	13,9	16,8
Guinée Equatoriale	0,1	1,8	-4,6	20,6	18,4	15,2	10,9	11,5	15,0
Tchad	1,5	-0,6	-2,6	11,6	12,5	12,3	9,3	9,9	12,8
CEMAC	-0,3	-0,1	-2,5	18,3	17,4	15,4	12,5	12,7	14,1

Sources : Administrations nationales et BEAC

* Prévisions

T13 : Evolution de la dette publique extérieure des pays de la CEMAC (en % du PIB)

	Encours de la dette extérieure (en % du PIB)			Service de la dette extérieure (en % des Xbsnf)			Service de la dette extérieure (en % des recettes budgétaires)		
	2018	2019	2020*	2018	2019	2020*	2018	2019	2020*
Cameroun	26,6	28,3	33,3	9,1	10,9	14,3	10,8	14,0	16,0
République Centrafricaine	25,2	23,7	23,2	3,6	3,4	3,8	7,4	6,9	7,6
Congo	60,2	55,9	83,4	12,2	18,7	21,7	35,4	53,0	59,7
Gabon	40,8	37,3	42,0	8,4	10,3	35,4	19,2	20,7	57,8
Guinée Equatoriale	10,4	10,1	13,3	3,0	5,2	10,5	6,9	12,0	19,2
Tchad	25,2	25,1	28,7	7,5	6,7	9,2	18,8	16,5	16,9
CEMAC	31,7	31,2	37,2	7,5	10,3	19,2	15,0	20,4	31,4

Sources : Administrations nationales et BEAC

* Prévisions

5. MONNAIE ET CREDIT

Monnaie et crédit

L'évolution de la masse monétaire de la CEMAC et de ses contreparties, en glissement annuel, à fin juillet 2020 a été marquée par :

- un repli des avoirs extérieurs nets du système monétaire de 2,6 %. Cette baisse des avoirs extérieurs de la BEAC est imputable au ralentissement des exportations de biens et de services plus prononcé que celui des importations, consécutives à la pandémie de COVID-19. Les réserves de change se sont situées à 4 682,7 milliards à fin juillet 2020, contre 4 272,6 milliards un an plus tôt, en augmentation de 9,6 % et représentant environ 4,2 mois d'importations des biens et services. Le taux de couverture extérieure de la monnaie est passé de 66,21 % en juillet 2019 à 68,69 % un an plus tard ;
- une expansion des créances nettes du système monétaire sur les États de la CEMAC de 19,7 % à 4 741,8 milliards, du fait des tirages effectués auprès du FMI dans le cadre des programmes économiques et financiers en cours d'exécution dans plusieurs pays de la Zone, des émissions des titres publics par les États et des tirages sur les fonds d'urgence de soutien à la lutte contre la COVID-19 ;
- une légère hausse des crédits à l'économie, qui sont passés de 7 619,7 milliards à 7 657,3 milliards, soit une hausse de 0,5 %. Cette hausse est en relation avec l'évolution des concours des institutions financières non monétaires (2,6 points de pourcentage³) et de ceux des entreprises publiques non financières (contribution de 1,0 point de pourcentage) que n'a pas pu être contrebalancée par celle du secteur privé non financier (-3,1 points de pourcentage) ;

En définitive, les disponibilités monétaires et quasi-monétaires (M2) se sont accrues de 7,4 % pour s'établir à 12 739,8 milliards à fin juillet 2020. En termes de contributions, les créances nettes sur les États et les crédits à l'économie ont une influence positive sur l'évolution de la masse monétaire au sens large (M2) à hauteur respectivement de 6,6 points et 0,3 point. Les avoirs extérieurs nets ont contribué négativement à cette évolution (-0,6 point) tandis que la contribution des ressources non monétaires a été de 1,1 point. Toutes les composantes ont contribué positivement à l'expansion de la masse monétaire, avec 2,8 points pour la monnaie fiduciaire et les dépôts à terme monétaires chacun, et 1,8 point pour la monnaie scripturale.

La situation monétaire se dégraderait, à travers une chute de 10,7 % des avoirs extérieurs nets (-284,6 milliards), une baisse de 3,9 % des crédits à l'économie de 307,1 milliards par rapport aux performances de 2019, et une hausse des créances sur les États (29,3 %, à 5 330,7 milliards), en liaison avec le recours accru aux émissions de titres publics. En conséquence, la masse monétaire augmenterait (4,1 %, à 12 655,0 milliards). Le taux de couverture extérieure de la monnaie remonterait cependant à 69,9 %, après 67,1 % en 2019, en raison d'un accroissement plus important des réserves officielles (487,2 milliards) par rapport aux engagements à vue de la Banque Centrale, notamment la base monétaire (73,2 milliards).

³ Il s'agit des institutions bancaires en liquidation, les autres institutions bancaires éligibles au refinancement de la BEAC et les institutions financières non bancaires.

T14 : Agrégats de monnaie et de crédit (en millions de FCFA)

CEMAC	2020												
	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20
Avoirs extérieurs nets	2 733 512	2 725 164	2 488 248	2 323 525	2 333 298	2 653 536	2 742 162	2 982 659	2 952 901	3 001 068	3 138 448	2 933 422	2 663 648
dont BEAC	2 753 233	2 762 789	2 558 044	2 423 163	2 436 902	2 716 355	2 823 616	3 023 383	2 957 608	3 047 265	3 160 215	2 981 193	2 753 931
Créances nettes sur l'Etat	5 668 098	5 668 098	5 668 098	5 668 098	5 668 098	5 668 098	5 668 098	5 668 098	5 668 098	5 668 098	5 668 098	5 668 098	5 668 098
Crédits à l'économie	7 619 715	7 709 604	7 682 823	7 731 085	7 763 972	7 815 350	7 822 372	7 669 495	7 695 141	7 684 958	7 657 879	7 610 792	7 657 263
Crédits à court terme	4 456 513	4 485 917	4 413 667	4 450 233	4 494 863	4 527 432	4 562 921	4 517 520	4 537 829	4 478 460	4 466 122	4 403 090	4 460 381
Crédits à moyen terme	2 973 555	3 028 762	3 073 590	3 090 147	3 077 103	3 087 627	3 059 149	2 960 440	2 965 868	3 011 596	2 999 596	3 009 107	2 999 638
Crédits à long terme	189 647	194 925	195 566	190 705	192 006	200 291	200 302	191 535	191 444	194 902	192 161	198 595	197 244
Masse monétaire (M2)	11 867 115	12 106 561	11 909 371	11 792 820	12 044 785	12 185 038	12 300 055	12 354 837	12 325 549	12 452 043	12 554 871	12 699 256	12 739 813
Monnaie fiduciaire	2 541 406	2 559 471	2 552 348	2 592 036	2 607 471	2 784 270	2 722 884	2 713 728	2 791 324	2 791 835	2 825 188	2 815 010	2 873 942
Monnaie scripturale	6 080 897	6 281 543	6 058 668	5 905 330	6 122 891	6 052 339	6 174 736	6 229 521	6 071 949	6 136 837	6 189 757	6 342 064	6 290 318
Quasi-monnaie	3 244 812	3 265 547	3 298 355	3 295 454	3 314 423	3 348 429	3 402 435	3 411 588	3 462 276	3 523 371	3 539 926	3 542 182	3 575 553
Taux de couverture extérieure de la monnaie (en %)	66,21	66,40	65,87	65,3	64,93	67,22	69,58	70,67	69	70,1	70,47	70,42	68,69

Source : BEAC

T15 : Agrégats de monnaie et de crédit (variation en %)

CEMAC	2019		(variation annuelle en %)												2020	
	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20			
Avoirs extérieurs nets	25,2%	22,7%	20,0%	17,0%	10,1%	5,8%	12,6%	34,6%	19,1%	18,1%	18,2%	6,3%	- 2,6%			
dont BEAC	44,1%	35,3%	32,0%	30,7%	18,9%	14,2%	18,9%	33,6%	19,2%	20,5%	18,2%	4,4%	0,0%			
Créances nettes sur l'Etat	39,1%	31,7%	31,5%	24,9%	27,0%	23,8%	20,3%	7,9%	15,5%	17,0%	18,5%	23,3%	19,7%			
Crédits à l'économie	- 2,2%	- 1,8%	- 2,9%	- 2,4%	- 2,7%	- 3,6%	- 1,6%	- 0,2%	- 0,3%	0,4%	0,5%	- 0,4%	0,5%			
Crédits à court terme	- 5,0%	- 4,7%	- 7,3%	- 7,4%	- 7,1%	- 8,0%	- 4,3%	- 0,1%	- 0,3%	- 0,6%	0,0%	- 1,3%	0,1%			
Crédits à moyen terme	2,4%	2,6%	3,9%	5,7%	4,2%	3,5%	2,5%	- 0,4%	0,0%	1,8%	1,4%	0,7%	0,9%			
Crédits à long terme	- 2,2%	2,0%	2,1%	- 0,2%	3,9%	2,1%	2,7%	- 1,0%	- 3,4%	- 0,4%	- 2,5%	3,7%	4,0%			
Masse monétaire (M2)	13,1%	13,3%	11,0%	9,8%	10,7%	6,1%	8,4%	10,9%	8,6%	8,3%	8,7%	9,3%	7,4%			
Monnaie fiduciaire	12,6%	9,9%	7,8%	8,4%	6,7%	8,3%	11,5%	11,2%	12,7%	13,3%	13,9%	12,3%	13,1%			
Monnaie scripturale	18,6%	19,0%	15,2%	12,7%	16,7%	8,0%	9,4%	15,8%	10,2%	8,1%	6,9%	8,8%	3,4%			
Quasi-monnaie	4,4%	6,0%	6,5%	6,0%	4,0%	1,3%	4,2%	2,8%	2,8%	4,9%	8,1%	8,0%	10,2%			
Contribution à la croissance de M2																
Avoirs extérieurs nets	5,2	4,7	3,9	3,1	2,0	1,3	2,7	6,9	4,2	4,0	4,2	1,5	- 0,6			
Créances nettes sur l'Etat	10,6	9,0	9,2	7,5	8,0	7,0	6,3	2,7	5,2	5,7	6,2	7,7	6,6			
Crédits à l'économie	- 1,6	- 1,3	- 2,1	- 1,8	- 2,0	- 2,5	- 1,1	- 0,2	- 0,2	0,2	0,3	- 0,2	0,3			
Autres postes nets	- 1,1	0,9	0,1	1,0	2,7	0,4	0,5	1,5	- 0,5	- 1,6	- 1,9	0,4	1,1			

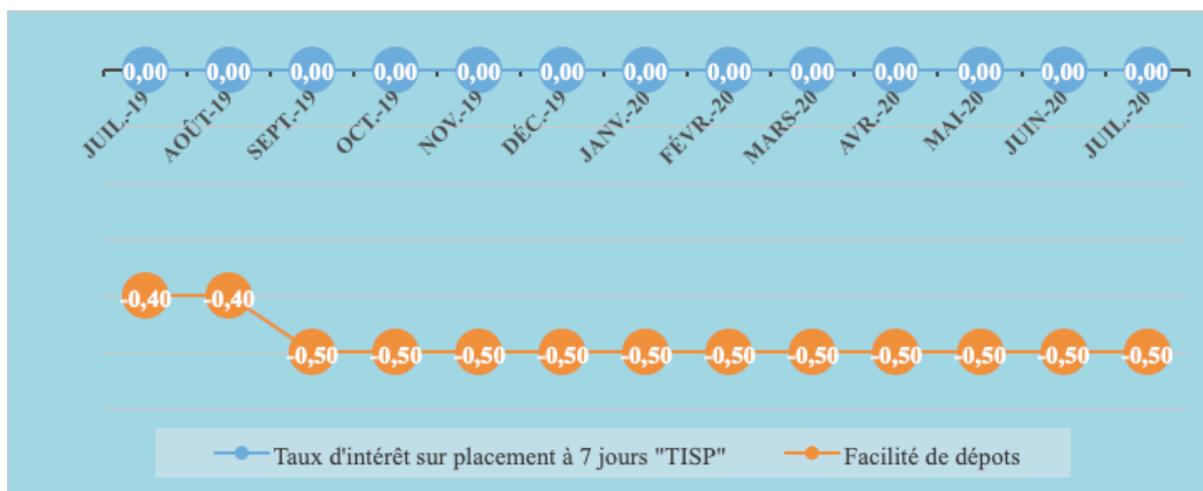
Source : BEAC

Sur le marché monétaire, les évolutions enregistrées ont été caractérisées par la tendance baissière des taux d'intérêt du marché monétaire, en juillet 2020, par rapport à leurs niveaux à la même période un an auparavant. En effet, le taux minimum des soumissions des appels d'offres hebdomadaires est revenu d'une moyenne de 5,87% en juillet 2019 à 3,25 % une année plus tard correspondant au taux directeur, le TIAO. De même, le taux maximum a baissé de 6,00 % en juillet 2019 à 3,50 % en juillet 2020 et le taux marginal, de 6,00 % jusqu'à atteindre le TIAO, soit 3,25 %, au cours de la même période. S'agissant des taux moyens pondérés, celui des montants adjudgés s'est situé à une moyenne de 3,31 % en juillet 2020 contre 6,00 % une année auparavant, tandis que celui des soumissions a baissé de 5,98 % en juillet 2019 à 3,31 % en juillet 2020.

T16 : Taux directeurs de la BEAC

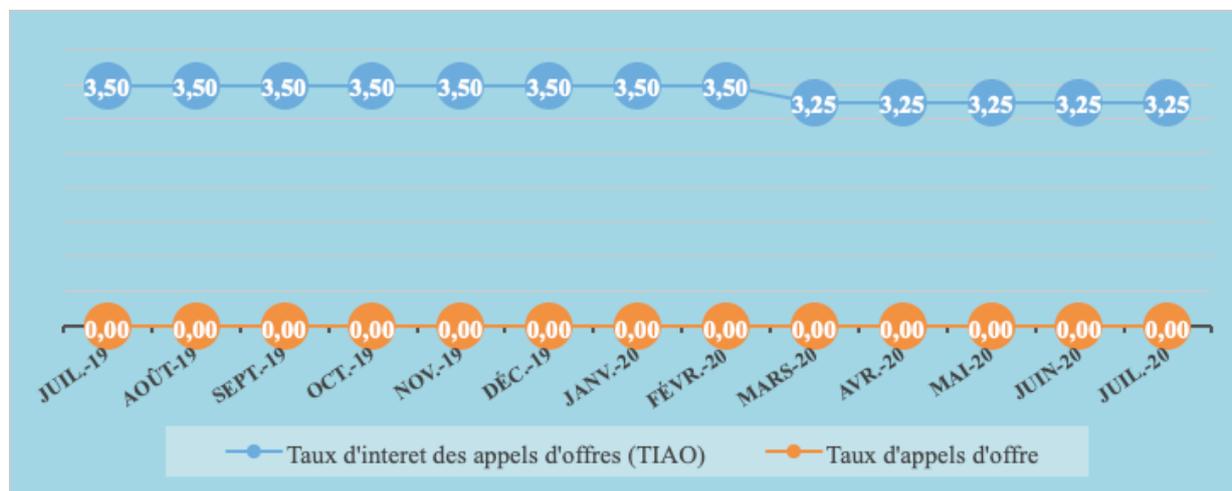
	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20
Taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO)	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25
Taux interbancaire moyen pondéré (TIMP)	5,15	4,50	3,84	3,35	4,65	5,01	4,67	4,75	4,82	4,76	5,26	5,20	4,71
Taux créditeur minimum (TCM)	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45
Taux d'intérêt de la zone Euro													
- Taux d'appels d'offre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Facilité de dépôts	- 0,40	- 0,40	- 0,50	- 0,50	- 0,50	- 0,50	- 0,50	- 0,50	- 0,50	- 0,50	- 0,50	- 0,50	- 0,50

G23. Evolution comparée du TISP et du taux de la facilité de dépôts de la BCE



Sources : BEAC et BCE

G24. Evolution comparée du TIAO et du taux d'appels d'offres de la BCE



Source : BEAC et BCE

6. RÉSERVES DES BANQUES

Les réserves brutes du système bancaire de la CEMAC (composées des réserves libres⁴ et des réserves obligatoires) sont passées de 2 431,7 milliards à fin juin 2019 à 2 631,5 milliards à fin juin 2020 (+ 8,2 %), relativement moins forte que celle observée il y a un an (34,1 %).

L'évolution ci-dessus a contribué à la hausse de la part des réserves dans le bilan des banques (réserves / total du bilan) de la CEMAC, qui a évolué de 17,4 % en juin 2019 à 17,9 % un an plus tard, soit un gain de 0,5 point contre 3,4 points en juin 2019. Par composante, la hausse annuelle des réserves brutes du système bancaire de la CEMAC découle de l'augmentation des réserves libres, de 1 766,8 milliards à fin juin 2019 à 1 916,3 milliards douze mois plus tard, soit 8,5 %, après 39,2 % un an auparavant. Les réserves obligatoires quant à elles se sont accrues de 7,6 % pour se situer à 715,2 milliards contre 664,9 milliards en juin 2019. Principale composante des réserves libres, le solde des comptes courants⁵ des banques à la Banque Centrale est revenu, sous la période sous revue, de 1 467,9 milliards à 1 583,6 milliards, en hausse de 7,9 %, après 51,8 % observé antérieurement. Par ailleurs, les encaisses des banques ont progressé de 11,3 % pour se situer à 332,7 milliards en juin 2020.

⁴Les réserves libres représentent la somme des placements des banques au marché monétaire, du solde de leur compte courant à la BEAC (déduction faite des réserves obligatoires) et de leurs encaisses.

⁵Déduction faite des réserves obligatoires conformément à la Décision N°11/CPM/2017 portant modification du mode de constitution des réserves obligatoires dans la CEMAC.

T17 : Evolution des principaux indicateurs de la liquidité (en millions de FCFA)

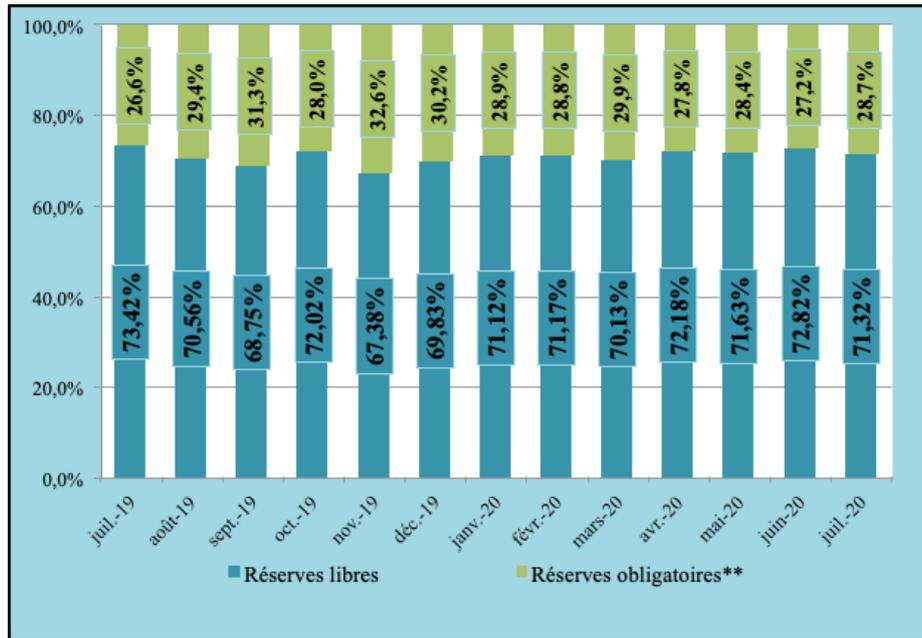
	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20
Réserves totales*	2 449 609	2 335 284	2 220 479	2 530 540	2 130 383	2 319 212	2 353 261	2 417 299	2 373 379	2 524 610	2 513 820	2 631 530	2 518 978
Réserves libres	1 798 420	1 647 822	1 526 549	1 822 442	1 435 477	1 619 589	1 673 601	1 720 277	1 664 451	1 822 337	1 800 594	1 916 313	1 796 503
Réserves obligatoires**	651 189	687 462	693 930	708 098	694 906	699 623	679 660	697 022	708 928	702 273	713 226	715 217	722 475
Réserves / Dépôts	26,59 %	24,76 %	24,02 %	27,84 %	22,85 %	24,99 %	24,89 %	25,42 %	25,24 %	26,57 %	26,28 %	27,06 %	25,92 %
Dépôts/ Crédits à l'éco-nomie	127,47 %	128,86 %	126,40 %	123,48 %	125,76 %	124,38 %	126,92 %	128,73 %	126,92 %	129,99 %	131,33 %	134,40 %	133,41 %
Réserves/ Total bilan	17,26 %	16,19 %	15,59 %	18,00 %	14,78 %	16,22 %	16,25 %	16,61 %	16,52 %	17,14 %	17,14 %	17,90 %	17,11 %
Réserves libres / Ré-serves Obligatoires	276,17 %	239,70 %	219,99 %	257,37 %	206,57 %	231,49 %	246,24 %	246,80 %	234,78 %	259,49 %	252,46 %	267,93 %	248,66 %
Réserves libres / Crédits à l'économie	24,88 %	22,52 %	20,87 %	24,76 %	19,36 %	21,71 %	22,46 %	23,29 %	22,46 %	24,94 %	24,72 %	26,48 %	24,67 %

Source : BEAC

*en millions de FCFA

** Conformément à la Décision du CPM n°11/CPM/2018, les réserves obligatoires sont constituées depuis le 11 décembre 2017 sur le compte courant des établissements de crédit assujettis

G25. Evolution de la structure des réserves des banques de la CEMAC



Source : BEAC

G26. Evolution du volume des injections de liquidité dans la CEMAC (en millions de FCFA)



Source : BEAC

7. SITUATION DES RÉSERVES DE CHANGE

Les réserves de change de la BEAC se sont établies à 4 596 milliards FCFA (7,01 milliards EUR) au 31 juillet 2020, contre 4 397 milliards FCFA (6,70 milliards EUR) au 31 juillet 2019 (+ 4,55 %). Cette hausse s'explique principalement par la variation positive des avoirs extérieurs à vue et de la valorisation du stock d'Or.

Les avoirs extérieurs à vue (Billets étrangers, Correspondants hors Zone d'Emission et Avoirs au Trésor Français) ressortent à 4 045 milliards FCFA à fin juillet 2020, contre 3 902 milliards FCFA un an plus tôt (+ 3,68 %). Cette variation positive est due à la progression du niveau du Compte d'Opérations, en lien avec l'application plus stricte des dispositions de la réglementation de change et de divers décaissements reçus par les Etats, dans le cadre des appuis budgétaires, notamment les facilités d'urgence pour faire face à la crise sanitaire de la Covid-19.

- Le taux de centralisation des avoirs au Compte d'Opérations, s'est établi à 100,32 % des avoirs extérieurs nets au cours de la 3ème décade du mois de juillet 2020, contre 102,24 % un an plus tôt.
- Les autres avoirs extérieurs, constitués de titres HTCS et du titre HTC gagé auprès de la Banque de France, se situent à 131 milliards FCFA à fin juillet 2020, contre 116 milliards FCFA un an auparavant (+13,25 %).
- Le stock d'Or affiche une valeur de marché de 221 milliards FCFA au 31 juillet 2020, correspondant à une progression de 29,90 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse résulte de l'évolution favorable du cours de change XAU/USD qui se situe à 1 965 USD à fin juillet 2020 contre 1 428 USD en juillet 2019.
- Les avoirs au FMI (Avoirs en DTS et de la Position en Tranche de Réserves) ont enregistré une baisse de 4,73 %, en liaison avec l'évolution défavorable du cours DTS/XAF qui s'est établi à 782 FCFA au 31 juillet 2020, contre 809 FCFA un an plus tôt d'une part, et de la contraction du niveau des Avoirs en DTS sur la période sous-revue. Les Avoirs en DTS et la Position en Tranche de Réserves ont diminué respectivement de 5,15 % et 2,86 %.

6 Les avoirs extérieurs ou réserves de change sont constitués : du solde créditeur au Compte d'Opérations, des soldes des comptes de Correspondants (comptes BDF 5104, BNP, Standard Chartered), des autres correspondants (comptes cash gérés par la SDM), des autres créances et avoirs en devises convertibles (Titres et créances rattachées), de l'encaisse-or, de la créance sur la zone euro (Billets Etrangers), des Avoirs en DTS, de la Position en tranche de réserve au FMI et des Autres créances de la BEAC (libellé en devises étrangères).

7 Le taux de centralisation est calculé en rapportant les avoirs au Compte d'Opérations sur l'Assiette de Centralisation. L'assiette de centralisation permettant de calculer la quotité obligatoire exigible au Compte d'opérations est constituée : des avoirs extérieurs nets, de l'allocation en DTS, des recours au crédit du FMI (libellé et valorisé en DTS) auxquels on retranche : les avoirs en DTS, les Positions de réserve au FMI et les Dépôts des Etats à plus d'un an (FRGF, etc.). Les dispositions de la convention du Compte d'Opérations stipulent que les DTS, la position en tranche de réserve et la contrepartie des dépôts à plus d'un an des Etats à la BEAC sont exclus.

T18 : Réserves de Change au 31 juillet 2019-31 juillet 2020

	juil-19	juil-20	Variation	%
1-Billets étrangers	32 746 825 635	30 229 610 636	- 2 517 214 999	- 7,69 %
2-Correspondants Hors Zone d'émission (BDF&BNP)	14 334 569 593	5 592 552 149	- 8 742 017 444	- 60,99 %
3-Trésor Français (a+b)	3 854 468 736 062	4 009 300 425 520	154 831 689 458	4,02 %
a-Compte d'Opération	3 854 468 736 062	4 009 300 425 520	154 831 689 458	4,02 %
b-Compte Spécial de Nivellement			-	
A-Avoirs Extérieurs à Vue (A=1+2+3)	3 901 550 131 290	4 045 122 588 305	143 572 457 015	3,68 %
4-Compte Courant chez correspondants étrangers (Titres et Comptes à Vue de la Salle des Marchés)	116 100 666 238	131 487 606 276	15 386 940 038	13,25 %
B-Autres Avoirs extérieurs en devises (SDM) (B=4)	116 100 666 238	131 487 606 276	15 386 940 038	13,25 %
C-Encaisse-Or	169 899 934 117	220 703 292 626	50 803 358 509	29,90 %
7-Position en Tranche de Réserves	37 962 185 279	36 875 955 320	- 1 086 229 959	- 2,86 %
8-Avoirs en DTS	170 994 496 572	162 195 471 538	- 8 799 025 034	- 5,15 %
D-Avoirs au FMI (D=7+8)	208 956 681 851	199 071 426 858	- 9 885 254 993	- 4,73 %
RESERVES DE CHANGE DE LA BEAC (A+B+C+D)	4 396 507 413 496	4 596 384 914 066	199 877 500 570	4,55 %
En EUROS	6 702 432 344,65	7 007 143 629,94	304 711 285,29	
En DOLLARS USD	7 458 466 713,12	8 262 123 054,06	803 656 340,94	
Cours EUR/USD	1,1128	1,1791		

Conclusion

Le septième numéro du BES retrace dans les grandes lignes les principales évolutions économiques, monétaires et financières dans la CEMAC et la mise à jour des prévisions macroéconomiques effectuée au mois de septembre 2020 par les services de la BEAC.

Au deuxième trimestre 2020, les pressions inflationnistes sont accentuées. En glissement annuel, le taux d'inflation est remonté à 2,7 % en juin 2020, contre 1,8 % en juin 2019. L'inflation en moyenne annuelle s'est quant à elle légèrement accrue à 1,6 % au terme du deuxième trimestre 2020, après 1,5 % en mars 2020 et 2,8 % en juin 2019.

Les finances publiques devraient se détériorer en 2020, dans un contexte marqué par le repli des activités non pétrolières et des difficultés éprouvées par les entreprises les plus impactées par la crise de la COVID-19 à honorer leurs obligations fiscales, ainsi que des allègements fiscaux contenus dans l'ensemble des mesures de soutien anti-COVID19 arrêtées par les Etats en leur faveur.

La situation des comptes extérieurs serait caractérisée en 2020, par un déficit extérieur courant, transferts publics inclus, qui se creuserait à 4,7 % du PIB, contre -1,9 % du PIB en 2019. Cette situation serait à mettre principalement en liaison avec la détérioration des termes de l'échange de 22,4 %, la baisse des exportations (7,5 % du PIB) et la contraction des importations en valeur (-2,5 % du PIB), du fait de la réorientation attendue des dépenses publiques vers la santé et la lutte contre la COVID-19, qui devraient se traduire par des importations importantes de médicaments et d'équipements sanitaires.

La dynamique des agrégats monétaires, en glissement annuel, à fin juillet 2020, s'est caractérisée par i) un repli des avoirs extérieurs nets du système monétaire de 2,6 % ; ii) une augmentation des créances nettes du système monétaire sur les États de la CEMAC de 19,7 %, imputable aux tirages effectués auprès du FMI dans le cadre des programmes économiques et financiers en cours d'exécution dans plusieurs pays de la CEMAC ainsi qu'aux tirages sur les fonds d'urgence de soutien à la lutte contre la COVID-19; iii) une légère hausse des crédits à l'économie de 0,5 % ; iv) un accroissement de 7,4 % de la masse monétaire au sens large (M2).

Ainsi, sur l'ensemble de l'année, le PIB réel reculerait de 3,1 % (avec une contribution pour le secteur pétrolier de - 0,7 % et pour le secteur non pétrolier de - 2,4 %), au lieu de 5,9 % projeté en juin 2020 (avec une contribution de - 0,4 % pour le secteur pétrolier et - 5,5 % pour le secteur non pétrolier), contre 2,1 % en 2019. Les prévisions de croissance ont été sensiblement améliorées du fait, d'une part, de la remontée des cours du pétrole, et d'autre part, du redressement observé au cours du troisième trimestre 2020, en liaison avec l'assouplissement des mesures anti-COVID-19 (confinement et restriction de circulation) et des premiers effets des mesures de soutien à l'activité économique prises par les différents gouvernements. Ce soutien devrait permettre aux entreprises de pallier les pertes subies.

II. ETUDE

COMMENT A EVOLUE LA CONCURRENCE DANS LE SECTEUR BANCAIRE DE LA CEMAC AU COURS DES TROIS DERNIERES DECENNIES ?

Par MBOHOU MAMA Moustapha et MBOHOU Christelle Louisa

Introduction :

Au cours des trois dernières décennies, les systèmes bancaires des pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ont subi de profondes mutations qui ont fondamentalement modelé leur paysage. Après la prospérité des banques durant la décennie 70, en rapport avec l'essor économique des Etats et la bonne tenue des cours des matières premières, la décennie suivante a été marquée par un ébranlement des systèmes bancaires dans un contexte macroéconomique moins porteur. En effet, suite au retournement de la conjoncture internationale à partir de la fin des années 1970, le taux de croissance réelle de l'ensemble des pays de la CEMAC a chuté considérablement, revenant en moyenne de 5,6 % entre 1980 et 1985 à -1,3 % entre 1986 et 1989, puis -0,9 % entre 1986 et 1993 (BEAC, 2002). De même, les déficits publics se sont accumulés et l'endettement a rapidement cru avec des niveaux record atteints notamment par le Congo (près de 200 % du PIB). Sur le plan monétaire, les équilibres ont également été rompus : le taux de couverture extérieure de la monnaie est passé en moins de dix ans, de 57 % en 1985 à 15 % en 1993, niveau très en deçà du minimum statutaire requis de 20 % (BEAC 2002, op. cit.).

En lien avec cette conjoncture difficile, la situation bancaire s'est rapidement dégradée en raison d'une part, des difficultés des finances publiques rencontrées par la plupart des Etats qui étaient par ailleurs les principaux clients des banques en termes de dépôts et, d'autre part, de l'accroissement des impayés enregistrés dans le portefeuille des banques (Avom et Eyeffa, 2007). En effet, sur 24 banques en activité en 1990 dans la sous-région, 18 étaient déclarées insolubles, dont 11 en liquidation totale (BEAC 2002, op. cit.).

Face à cette crise, les pouvoirs publics de la sous-région ont entrepris dès le début de la décennie 90, avec le soutien des institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire internationale, Banque Mondiale), un vaste programme de restructuration du secteur bancaire et de libéralisation financière, avec pour objectif d'en renforcer la solidité et de promouvoir une concurrence entre les acteurs. Les mesures de restructuration et de libéralisation se sont notamment traduites par la mise en place d'une réglementation bancaire harmonisée, la création de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), la liquidation de certaines banques, l'abandon des politiques d'administration des taux d'intérêt par la Banque Centrale, la création du marché monétaire et la réduction de la présence de l'Etat dans le secteur bancaire à travers la privatisation de nombreux établissements de crédit.

Si sur le plan de la solidité, les réformes réalisées semblent avoir restauré la solvabilité et la rentabilité des établissements de crédit¹, les résultats sur la structure du marché bancaire demeurent à priori mitigés. En effet, bien que le nombre de banques agréées ait globalement doublé en deux décennies, passant de 30 banques en 1996 à 33 en 2005 et à 52 en 2016, et qu'on ait assisté à l'émergence de groupes bancaires régionaux et pan-africains, les marchés bancaires dans la sous-région semblent encore caractérisés par une forte concentration de leurs activités et un accès limité aux services financiers, invitant ainsi s'interroger davantage sur le véritable degré de concurrence dans le secteur bancaire de la CEMAC. Une question majeure est donc de savoir si les évolutions récentes de l'industrie bancaire ont contribué à accroître la concurrence dans ce secteur dans la CEMAC.

L'objectif de cette étude est d'évaluer l'évolution du degré de concurrence du secteur bancaire dans les pays de la CEMAC à l'aune des changements structurels intervenus dans ce secteur au cours des dernières décennies.

L'évaluation de la dynamique de la concurrence dans le secteur bancaire présente d'importants enjeux, notamment pour l'appréciation des contraintes pesant sur l'offre des services financiers et l'innovation financière, la stabilité financière et la mise en œuvre de la politique monétaire. S'agissant de l'offre des services financiers et l'innovation financière, il faut préciser que, comme dans d'autres secteurs économiques, la concurrence dans le secteur bancaire peut avoir une incidence sur l'efficacité de l'offre des services financiers, la qualité des produits financiers et le degré d'innovation dans le secteur (Claessens et Laeven, 2004). En lien avec son incidence sur l'offre et la qualité des services financiers, la concurrence présente également un enjeu pour l'accès aux services financiers des entreprises et des ménages. Au-delà de ces enjeux traditionnels sur la production et l'innovation, la concurrence entre les acteurs présente un enjeu particulier pour le secteur bancaire, en raison des liens généralement ambigus entre le degré de concurrence et la stabilité du secteur bancaire (Vives, 2001). Par ailleurs, dans un secteur bancaire fortement concentré et peu concurrentiel, les banques dominantes disposent généralement d'un pouvoir de marché qui affecte leur sensibilité aux impulsions monétaires de la Banque Centrale (Couttareli et Kourelis, 1994). La forte concentration ou le faible degré de concurrence dans le secteur bancaire est de nature à compromettre l'efficacité de la transmission de la politique monétaire en raison de la lenteur des ajustements des taux d'intérêts créditeurs et débiteurs en réponse aux changements des taux directeurs de la banque centrale.

De nombreux travaux de recherche ont porté sur l'évaluation du degré de concurrence prévalant dans les secteurs bancaires des pays développés (De-Ramon et Straughan, 2016 ; Maudos et Guevara, 2007) et des pays en développement (Benazzi et Rouiessi, 2017 ; Léon, 2014 ; Turk-Ariss, 2009, 2010). Cependant, très peu de travaux, à notre connaissance, ont été consacrés à l'évaluation de la concurrence bancaire dans la CEMAC. En effet, dans la CEMAC, une étude récente, menée par Saab et Vacher (2007), s'appuyant sur le modèle de base de Panzar-Rosse pour caractériser le degré de concurrence dans le secteur bancaire de la Sous-région, a globalement mis en exergue le faible niveau de concurrence dans le secteur bancaire régional. Cependant, des études

¹ Sur la période 2006-2013, le rendement moyen des capitaux propres des banques ressort à environ 19 % dans la CEMAC et 15 % dans l'UEMOA, largement au-dessus des taux directeurs des banques centrales de ces unions monétaires (2,45 % à la BEAC et 2,5 % à la BCEAO).

récentes ont mis en exergue des limites de la spécification de base du modèle de Panzar-Rosse, notamment en ce qui concerne son incapacité d'une part à permettre une évaluation dynamique du degré de concurrence (Léon, 2014), et d'autre part à prendre en compte l'inertie de la dynamique de la concurrence en raison de l'ajustement retardé des comportements des acteurs (Goddard et Wilson, 2009). La prise en compte de ces limites a conduit à l'émergence d'une nouvelle spécification du modèle de Panzar-Rosse (Goddard et Wilson, 2009 ; Léon, 2014), ainsi qu'au développement de modèles alternatifs, à l'instar du modèle de Boone (2008).

La présente étude s'inscrit dans la lignée de ces nouvelles approches d'évaluation du degré de concurrence dans le secteur bancaire. A la différence des travaux de Saab et Vacher (2007), cet essai propose donc une évaluation dynamique et sur une période plus longue (1996-2018) de la concurrence bancaire à partir des données individuelles de l'ensemble des banques agréées dans les pays membres de la CEMAC. Cette approche dynamique permet ainsi de mettre en exergue les changements intervenus dans la structure des marchés bancaires à la suite des différentes réformes prudentielles et monétaires intervenues au cours de cette période.

Pour y parvenir, cette étude s'appuie sur les deux principales approches de mesure de la concurrence existant dans la littérature, à savoir d'une part, l'approche qualifiée de structurelle, basée sur le paradigme Structure-Comportement-Performance (SCP) initiés par les travaux fondateurs de Bain (1956), et d'autre part, les approches plus récentes dites non structurelles, développées par les tenants de la Nouvelle Théorie de l'Organisation Industrielle (Panzar et Rosse, 1987 ; Lerner, 1934 et Boone et al., 2013).

Cette étude présente un double intérêt théorique et pratique. Du point de vue théorique, la question de la concurrence dans le secteur bancaire a suscité beaucoup d'intérêt ces dernières années, notamment à cause de la récente crise financière de 2007-2008. Outre les enjeux traditionnels concernant la concurrence, la question revêt une importance supplémentaire dans le secteur bancaire en raison de son rôle crucial dans l'activité non financière (Léon, 2014). De nombreux travaux théoriques tentent d'expliquer les conséquences ambiguës de la concurrence sur l'accès au crédit, le coût et la qualité des services financiers, l'innovation, la stabilité des systèmes financiers et, partant, le développement économique. Pour répondre de manière empirique à ces questions importantes, il faut d'abord établir des mesures précises et fiables du degré de la concurrence bancaire.

Sur le plan pratique, l'examen de la problématique de la concurrence dans le secteur bancaire revêt un intérêt particulier pour les banques centrales et les superviseurs bancaires, en raison de leur rôle dans la réglementation de ce secteur, étant donné les implications de la réglementation sur les mutations de la structure du marché bancaire. De même, en matière de politique monétaire, de nombreux travaux démontrent que le degré de concurrence sur le marché bancaire affecte la transmission des décisions de politique monétaire aux banques (Leuvensteijn et al., 2008). Une caractérisation de la concurrence bancaire dans la CEMAC fournirait donc à la Banque Centrale d'importantes informations utiles au calibrage de sa politique monétaire.

La suite de cet article s'articule autour de trois sections. La section 1 fournit un aperçu de l'évolution du secteur bancaire dans la CEMAC, afin de mettre en exergue un certain nombre de faits stylisés liés à la dynamique concurrentielle dans ce secteur. La section 2 fait une revue des approches existantes en matière d'évaluation du degré de concurrence, notamment dans le secteur bancaire. La section 3 est consacrée à l'estimation des modèles retenues pour la

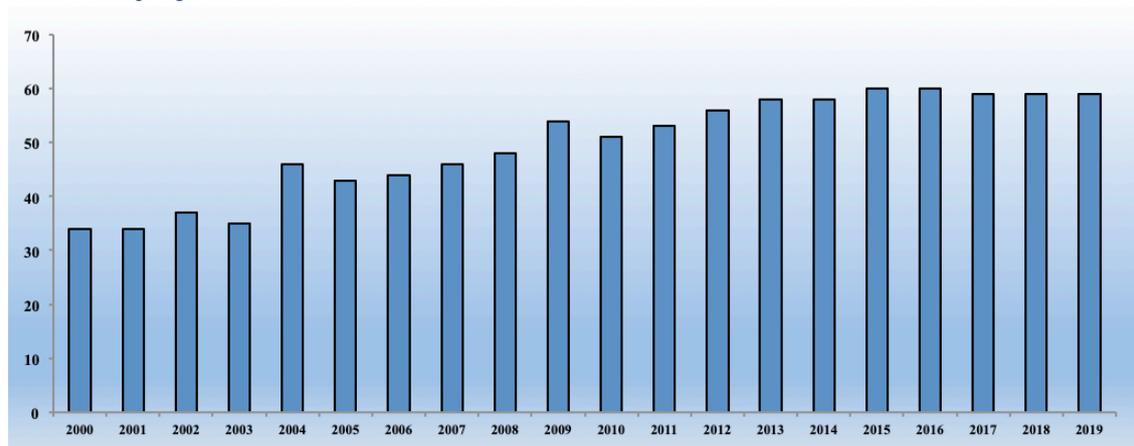
CEMAC et à l'analyse des résultats.

1. Aperçu sur les secteurs bancaires dans les pays de la CEMAC

Cette section fait une présentation du système bancaire de la CEMAC, en mettant l'accent sur sa structure. A l'instar de nombreux pays en développement, les pays membres de la CEMAC ont connu une grave crise économique vers la fin des années 80, qui s'est accompagnée d'une sévère crise bancaire mettant ainsi à nu les profondes vulnérabilités du système bancaire. En réponse à cette crise, outre le renforcement de la régulation et de la supervision prudentielle, d'importantes mesures de restructuration et de libéralisation financière ont été mises en œuvre au début des années 90, à travers notamment la privatisation des banques à capitaux publics, les limitations des participations des Etats au capital des banques, l'abandon des politiques de contrôle de crédits et des taux d'intérêts avec la mise en place du marché monétaire en 1994.

A la suite de ces réformes structurelles, le secteur bancaire de la CEMAC a connu des mutations significatives, particulièrement au cours des deux dernières décennies. Entre 2000 et 2019, le nombre d'établissements de crédit² agréés en activité dans la CEMAC a presque doublé, passant de 34 à 59 établissements. Cette période a été marquée par des opérations de fusion-absorption, des octrois d'agrément et des changements dans la structure de l'actionnariat. Globalement, en lien avec les mesures de libéralisation financière engagées par les Autorités de la Sous-région à partir des années 90, la part de l'Etat dans l'actionnariat des banques s'est inscrite en baisse.

Graphique 1: Evolution du nombre d'établissements de crédit en activité dans la CEMAC



Source : COBAC

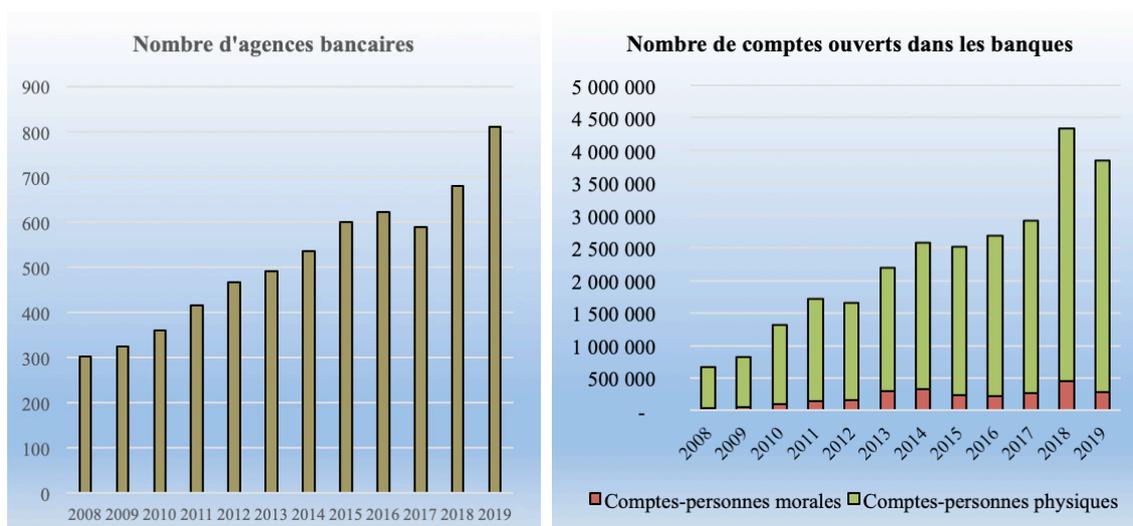
Les deux dernières décennies ont également été marquées par l'installation de groupes bancaires panafricains et à l'émergence de groupes bancaires locaux dans la CEMAC. La plupart de ces nouveaux entrants sur le marché bancaire ont adopté des stratégies commerciales offensives, en mettant l'accent sur l'extension de leurs réseaux d'agences, en développant de nouveaux produits bancaires plus adaptés aux besoins spécifiques des populations locales et en ciblant les clients potentiels traditionnellement non servis par les groupes bancaires européens (Derreumaux, 2013). En conséquence, ces groupes bancaires ont progressivement gagné du terrain, tandis que les parts de marché des banques à capitaux occidentaux ont considérablement reculé. Par exemple, sur la période 2000-2017, les parts de marché en termes de total actifs des banques à capitaux européens sont

²Le concept d'établissement de crédit fait référence aux banques et aux établissements financiers.

passées de 30 % à près de 25,2 %, tandis que celles des groupes bancaires panafricains et locaux ont progressé de 34,2 % à 56,3 %.

La période post-réformes bancaires a également été marquée par l'extension rapide des réseaux des agences bancaires, toute chose susceptible d'améliorer la concurrence bancaire (Allen et Gale, 2000) et de diluer le pouvoir de marché de certains acteurs (Northcott et al., 2004). L'examen de la distribution du réseau des agences bancaires met en exergue une progression considérable de la couverture spatiale des services bancaires, ce qui pourrait mettre en évidence une intensification de la concurrence entre les banques pour se rapprocher de leur clientèle. En effet, le nombre d'agences bancaires ouvertes dans les pays de la CEMAC a presque triplé au cours de la dernière décennie, en passant de 303 à 812 agences bancaires dans la sous-région entre 2008 et 2019. L'expansion de la couverture géographique des banques dans un contexte d'accélération du processus de digitalisation des banques favorise le renforcement de la concurrence et contribue à élargir l'accès aux services bancaires. Ainsi, en cohérence avec cette élargissement du réseau bancaire, on note une amélioration de la pénétration des services bancaires, à travers un accroissement du nombre de comptes bancaires ouverts, qui est passé de 630 590 à 3 554 297, dont plus de 92 % sont détenus par les personnes physiques.

Graphique 2: Evolution du réseau d'agences bancaires et du nombre des comptes bancaires dans la CEMAC



Source : Calculs des auteurs

En dépit de l'entrée de nouvelles banques sur le marché de la CEMAC, du développement des groupes bancaires régionaux et panafricains et de l'expansion du réseau des agences bancaires, le secteur bancaire de la Zone reste caractérisé par un fort degré de concentration des activités.

En effet, l'examen de l'évolution des indices de Herfindahl-Hirschman (HHI) calculés sur la base du total des bilans, des encours de crédits à l'économie et de l'encours des dépôts de la clientèle, sur la période 1993-2019, montre que les secteurs bancaires des pays membres de la CEMAC présentent un degré de concentration relativement élevé quel que soit l'agrégat retenu, à l'exception de celui du Cameroun et, dans une moindre mesure celui du Congo et du Tchad, où la concentration peut être considérée comme modérée. Que ce soit en termes de la taille du bilan, ou de l'offre de crédit ou encore de la collecte des

dépôts, les systèmes bancaires de la République Centrafricaine, de Guinée Equatoriale et du Gabon apparaissent comme étant les plus concentrés dans la CEMAC.

Dans l'ensemble, la concentration des activités bancaires dans les pays membres de la CEMAC semble plus faible lorsqu'on considère la collecte des dépôts de la clientèle. En effet, l'indice HHI calculé sur la base des encours de dépôts ressort en moyenne plus faible que celui calculé sur le total des actifs ou encore sur l'encours de crédits. Les banques dans la CEMAC semblent donc davantage se faire concurrence dans la mobilisation de l'épargne du public que dans l'offre de crédits à l'économie. Ce fait tend à corroborer l'appréhension communément partagée sur le fait que les banques de la CEMAC ne feraient pas suffisamment de crédit³ au regard des volumes de ressources qu'elles mobilisent, laissant ainsi émerger l'idée d'une surliquidité structurelle des systèmes bancaires de la CEMAC.

Bien que se situant à des niveaux relativement élevés, les degrés de concentration des activités dans les secteurs bancaires des pays de la CEMAC ont globalement connu une baisse progressive et continue entre 1993 et 2019, laissant ainsi envisager une progression de la concurrence dans ces secteurs dans les différents pays. Cette tendance baissière de la concentration des activités s'est davantage accélérée à partir du début des années 2000, probablement à la faveur de l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché, les banques panafricaines.

Il convient néanmoins de relever que le degré de concentration dans les différents systèmes bancaires est inversement associé avec le nombre de banques en activité. Ainsi, le Cameroun qui compte le plus grand nombre de banques dispose du système bancaire le moins concentré dans la Zone, tandis que la République Centrafricaine et la Guinée Equatoriale, dont les paysages bancaires respectifs ont le moins d'effectif, présentent les degrés de concentration les plus élevés sur toute la période (voir tableau 1 ci-dessous).

³ Le caractère frileux des banques en matière d'offre de crédits est généralement cité comme une contrainte de l'accès aux crédits dans la CEMAC. Dans une étude sur les déterminants de l'obtention du crédit par les PME au Cameroun, Kenfack (2016) montre que les banques du Cameroun sont manifestement beaucoup plus frileuses envers les PME qu'envers les grandes entreprises, en matière d'octroi des crédits.

Tableau 1: Evolution des indices de concentration du système bancaire par pays dans la CEMAC

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
<i>Concentration en termes de total actifs</i>																												
Cameroun	1 744	1 672	1 638	1 663	1 760	2 028	1 947	1 599	1 682	1 566	1 501	1 296	1 353	1 356	1 337	1 297	1 092	1 142	1 139	1 120	1 113	1 072	1 067	1 056	1 059	1 167	1 152	
Centrafrique	4 298	4 258	4 149	3 889	3 686	3 692	3 753	3 840	3 573	3 454	3 411	3 409	3 451	3 446	3 440	3 543	3 451	3 528	3 684	3 612	3 296	3 254	3 174	3 144	2 944	2 855	2 762	
Congo	3 304	3 443	4 991	4 574	4 377	4 463	3 635	2 806	3 650	2 580	3 056	2 342	3 040	2 965	2 793	2 866	2 413	2 447	2 893	3 110	2 689	2 276	2 023	1 731	1 560	1 509	1 498	
Gabon	2 042	2 281	2 389	2 355	2 426	2 580	2 689	2 316	2 319	2 357	2 362	2 209	2 284	2 408	2 393	2 357	2 346	2 248	2 289	2 419	2 296	2 176	2 185	2 330	2 315	2 659	2 546	
Guinée Equatoriale	10 000	10 000	6 747	6 188	5 308	5 469	5 366	5 095	4 618	4 414	4 414	4 300	4 070	4 215	4 098	4 383	4 384	3 841	3 402	3 263	3 032	2 964	2 763	2 808	2 811	3 836	3 689	
Tchad	3 712	3 158	2 887	2 918	2 817	2 676	2 462	2 314	2 233	2 123	2 099	1 868	1 830	1 907	1 829	1 836	1 773	1 862	1 723	1 645	1 657	1 614	1 590	1 679	1 639	1 673	1 642	
CEMAC (moyenne)	4 183	4 135	3 800	3 598	3 396	3 484	3 309	2 995	3 013	2 749	2 807	2 570	2 671	2 716	2 648	2 714	2 577	2 511	2 522	2 528	2 347	2 226	2 134	2 125	2 055	2 283	2 215	
<i>Concentration en termes de crédits d'économie</i>																												
Cameroun	2 106	2 085	1 908	1 752	1 905	2 376	2 129	1 852	1 653	1 519	1 435	1 213	1 393	1 424	1 395	1 347	1 169	1 229	1 207	1 120	1 101	1 107	1 141	1 136	1 125	1 252	1 210	
Centrafrique	4 846	4 695	4 445	4 111	3 917	3 843	3 829	3 683	3 603	3 547	3 523	3 500	3 478	3 432	3 445	3 561	3 485	3 393	3 315	3 148	2 936	2 915	2 886	2 855	2 673	2 730	2 698	
Congo	3 002	2 695	5 133	5 047	5 015	4 904	4 781	4 639	3 855	2 409	2 444	1 912	2 385	1 951	2 366	2 285	2 077	1 987	2 284	2 428	2 904	2 569	2 243	2 103	1 766	1 693	1 586	
Gabon	2 068	2 264	2 422	2 369	2 548	2 706	2 717	2 472	2 422	2 395	2 370	2 095	2 098	2 233	2 621	2 375	2 472	2 363	2 615	2 777	2 522	2 425	2 323	2 435	2 389	2 457	2 436	
Guinée Equatoriale	10 000	10 000	9 526	7 431	5 438	5 249	5 013	5 143	5 128	5 003	4 675	4 109	3 664	4 290	5 320	5 915	6 167	6 151	5 431	4 919	4 767	4 959	4 287	3 938	3 768	4 776	4 689	
Tchad	4 261	3 887	3 522	3 483	3 225	2 978	2 691	2 511	2 338	2 191	2 145	2 043	1 949	2 027	1 928	1 862	1 889	1 900	1 830	1 764	1 712	1 645	1 630	1 604	1 615	1 653	1 598	
CEMAC (moyenne)	4 380	4 271	4 493	4 032	3 675	3 676	3 527	3 350	3 167	2 844	2 732	2 479	2 494	2 559	2 846	2 891	2 876	2 837	2 780	2 693	2 657	2 603	2 418	2 345	2 223	2 427	2 370	
<i>Concentration en termes de dépôts</i>																												
Cameroun	1 789	1 707	1 635	1 748	2 049	2 020	1 932	1 869	1 822	1 716	1 617	1 558	1 480	1 421	1 417	1 363	1 288	1 290	1 284	1 241	1 216	1 196	1 190	1 179	1 164	1 160	1 158	
Centrafrique	4 719	4 563	4 439	4 060	3 886	3 887	4 050	3 824	3 682	3 616	3 542	3 514	3 479	3 424	3 550	3 684	3 733	3 737	3 848	3 708	3 512	3 625	3 698	3 652	3 418	3 241	3 048	
Congo	4 302	4 452	5 255	5 354	4 715	4 383	3 818	2 665	3 558	2 559	2 583	2 308	3 081	3 050	2 841	2 898	2 433	2 468	3 041	3 374	2 872	2 366	2 080	1 775	1 506	1 428	1 398	
Gabon	2 580	2 788	2 828	2 818	2 911	2 892	3 062	2 982	2 910	3 057	2 993	2 969	2 894	2 964	2 761	2 767	2 725	2 657	2 832	2 982	2 927	2 792	2 612	2 666	2 601	2 787	2 678	
Guinée Equatoriale	10 000	10 000	8 762	5 449	5 436	5 578	5 068	5 203	5 162	4 508	4 419	4 363	4 129	4 357	4 094	4 348	4 104	3 842	3 315	3 108	2 933	2 799	2 562	2 548	2 522	3 345	3 289	
Tchad	4 308	3 682	3 319	3 435	3 282	3 324	2 726	2 442	2 319	2 288	2 180	2 007	1 941	2 018	1 906	1 958	1 940	1 991	1 859	1 736	1 748	1 759	1 687	1 706	1 659	1 662	1 679	
CEMAC (moyenne)	4 616	4 532	4 373	3 811	3 713	3 681	3 443	3 164	3 242	2 957	2 889	2 787	2 834	2 872	2 761	2 836	2 704	2 664	2 696	2 691	2 535	2 423	2 305	2 254	2 145	2 271	2 206	

(*) L'indice HHI est égal à la somme des puissances carrées des parts de marché des banques. Cet indicateur varie entre 0 et 10 000 et s'accroît avec le degré de concentration. Lorsque l'indice est inférieur à 1 000, le marché est dit peu concentré. S'il est compris entre 1 000 et 1 800, le marché est modérément concentré et s'il est supérieur à 1 800, il réfère à un marché fortement concentré.

Au regard de l'évolution de la concentration des activités des secteurs bancaires dans la CEMAC, il conviendrait dès lors de s'interroger sur la dynamique de la concurrence dans ce secteur à la lueur des mutations qui y sont intervenues au cours des deux dernières décennies marquées par l'expansion des groupes régionaux et panafricains et l'entrée sur le marché de nouvelles banques.

En effet, l'accroissement du nombre de banques en activité ainsi que le développement des groupes bancaires régionaux et panafricains apparaissent comme une dynamique positive pour la concurrence dans les secteurs bancaires de la Zone. Cependant, bien qu'orienté à la baisse, le degré de concentration dans ces secteurs reste encore élevé, jetant ainsi un doute sur les progrès en matière de concurrence dans ces secteurs.

2. Revue des approches d'évaluation de la concurrence dans le secteur bancaire : les enseignements tirés de la littérature

Depuis les travaux séminaux de Shumpeter, un consensus semble globalement s'établir dans la littérature sur le rôle clé de la concurrence dans l'amélioration des conditions économiques. Dans le secteur bancaire, de nombreux travaux tendent à montrer que la concurrence constitue un facteur clé de l'amélioration des conditions de financement, de la promotion des innovations financières et du renforcement de la qualité des services financiers (Bikker et al., 2012).

Si les économistes accordent généralement leurs vues sur la perception des manifestations et des conséquences de la concurrence dans un secteur, leurs points de vue divergent par contre sur la question de l'évaluation ou de la mesure du niveau de concurrence. Dès lors, plusieurs travaux se sont intéressés aux méthodes d'évaluation du degré de concurrence, particulièrement dans le secteur bancaire. Ces travaux tirent leurs origines de la théorie de l'organisation industrielle et peuvent globalement être regroupés en deux principales approches : l'approche dite structurelle et celle dite non-structurelle.

L'approche structurelle, basée sur le paradigme Structure-Comportement-Performance (SCP) initié par les travaux séminaux de Bain (1956), postule que la structure d'un secteur d'activité, notamment en termes de nombre d'acteurs qui y exercent ou de degré de concentration des activités, constitue le principal déterminant des comportements et des stratégies des acteurs de ce marché, et donc du niveau de concurrence qui peut y exister. Cette approche suppose une corrélation positive entre la concentration du secteur et le pouvoir de marché des acteurs. Ainsi, pour les tenants de cette approche, les marchés sur lesquels évoluent un nombre limité d'acteurs, et donc caractérisés par une forte concentration des activités, seront susceptibles d'être moins concurrentiels tandis qu'à l'inverse les marchés avec un degré de concentration faible seront réputés être plus concurrentiels. Les principaux indicateurs utilisés pour évaluer le degré de concurrence dans l'approche structurelle se réfèrent aux ratios de concentration de l'activité et à l'indice de Herfindhal-Hirschman (HHI).

S'appuyant sur cette approche, les tests effectués par Hannan (1991) sur la base d'un échantillon des données des prêts aux Etats-Unis corroborent l'hypothèse selon laquelle les banques situées sur des marchés plus concentrés, mesurés à partir de l'indice HHI, sont plus susceptibles d'adopter un comportement non concurrentiel.

L'évaluation de la concurrence suivant l'approche structurelle présente cependant des limites inhérentes aux failles du paradigme SCP. En effet, le lien entre la structure d'un secteur (nombre d'acteurs, degré de concentration, etc.) et le comportement des acteurs,

notamment en termes de concurrence, est moins évident et plus indirect que ne le laisse entrevoir le paradigme SCP. Il est tout à fait possible qu'un marché oligopolistique, en dépit du nombre limité d'acteurs qui peuvent y exercer, soit caractérisé par une intense concurrence entre les acteurs. Par ailleurs, l'existence des barrières à l'entrée d'un secteur d'activité constitue souvent un déterminant bien plus important du degré de concurrence entre les acteurs que la structure même de ce secteur (Baumol et al., 1982).

Tenant compte des limites du paradigme SCP, une seconde approche dite non-structurale de l'évaluation de la concurrence a émergé dans le cadre de la Nouvelle Théorie de l'Organisation Industrielle (New Empirical Industrial Organisation, NEIO). Comme son nom l'indique, cette approche permet d'évaluer le degré de concurrence d'un secteur sans faire référence à une information explicite sur sa structure. Cette approche tient compte, dans l'évaluation du degré de concurrence d'un secteur, de ce qui relève a priori de l'environnement de chaque producteur, mais aussi ce qui résulte des choix stratégiques qu'il a effectués en amont⁴. Plusieurs modèles de mesure de la concurrence ont été développés dans le cadre de l'approche basée sur la NEIO. Ils englobent principalement les modèles de Lerner (1934), de Panzar-Rosse (1977, 1987), et de Boone (2000, 2004 et 2008).

En effet, Lerner (1934) a développé un indice qui porte son nom, qui mesure le degré de concurrence sur un secteur par l'écart entre les prix pratiqués par les acteurs y exerçant et leur coût marginal respectif. L'indice de Lerner est tiré du problème traditionnel d'un monopoleur qui détermine la quantité d'output bancaire à produire afin de maximiser ses bénéfices :

$$\text{Max } \pi(q) = P(q) \cdot q - CT(q). \quad (1.1)$$

En faisant l'hypothèse de constance de l'élasticité de la demande aux prix (notée μ), la condition de premier ordre donne : $(P - CT'm)/P = 1/\mu$, où P est le prix et $CT'm$, le coût marginal. On retrouve ainsi l'expression de l'indice de Lerner définie plus haut, qui mesure ainsi le degré par lequel le pouvoir de marché d'un producteur lui permet de fixer un prix au-dessus de son coût marginal de production. A l'inverse donc, la valeur obtenue de ce ratio fournit une expression de la situation concurrentielle, avec les interprétations suivantes :

dans une situation de concurrence pure et parfaite (élasticité de la demande très grande ou infinie), la valeur de l'indice de Lerner se rapprocherait de zéro ;

dans une situation de monopole pur (élasticité de la demande nulle ou presque), la valeur de l'indice tendrait vers l'infini ;

entre ces deux cas extrêmes, l'élasticité de la demande varie en raison inverse du pouvoir de monopole et on retrouve ainsi des situations concurrentielles intermédiaires.

Plusieurs travaux empiriques ont évalué le degré de concurrence prévalant dans les secteurs bancaires des pays en développement en utilisant le modèle de Lerner. Turk Ariss (2010) a en effet estimé l'indice de Lerner sur un échantillon de banques implantées dans 61 pays en développement, comprenant 14 pays africains, sur la période 1999-2005, et met en exergue le faible degré de concurrence des secteurs bancaires africains par rapport à ceux des autres pays en développement. Une analyse de l'évolution du degré de la concurrence dans les secteurs bancaires des pays d'Afrique de l'est, s'appuyant sur

⁴ Rodolphe Dos Santos Ferreira (2003), *En quête d'un indice de l'intensité de la concurrence : Réflexions sur l'indétermination de l'équilibre oligopolistique*, Revue Economique 2003/3 (Vol. 54), pages 441 à 467.

l'indice de Lerner, a également été menée par Sanya et Gaertner (2012). Ces auteurs obtiennent un indice moyen relativement stable autour de 30 % pour ces pays sur la décennie 2000-2010.

Cependant, bien qu'étant un bon indicateur du pouvoir de marché individuel, l'indice de Lerner recèle de nombreuses limites théoriques et empiriques. En effet, par sa construction (écart entre le coût marginal et le prix), l'indice de Lerner constitue plus une mesure du pouvoir de marché des firmes qu'un indicateur du degré de concurrence dans un secteur. Contrairement à l'intuition sous-jacente à cet indice, d'importants travaux dans la littérature (Stiglitz, 1989 ; Bulow et Klemper, 2002 ; Amir, 2010) ont théoriquement démontré que l'accroissement de l'écart moyen entre le prix et le coût marginal dans un secteur peut se faire concomitamment avec une augmentation du degré de concurrence dans ce secteur. En effet, l'indice de Lerner ne traduit pas toujours le comportement concurrentiel des firmes dans un secteur, mais peut davantage aussi refléter les spécificités structurelles de ce secteur : il est par exemple difficile, à travers cet indice, de faire la distinction entre les marchés qui ont des marges élevées en raison de la demande inélastique et les marchés qui ont des marges élevées en raison des comportements de collusion des firmes.

Bien plus, pour des secteurs d'activités marqués par des effets de réallocation des entreprises inefficentes vers les entreprises efficaces, capables d'extraire davantage de rentes, l'évolution d'un indice moyen de Lerner du secteur peut ne plus fournir une indication sur le degré de concurrence du secteur. Dans ce cas, l'indice moyen de Lerner peut augmenter, diminuer ou rester stable à la suite d'une intensification de la concurrence (Boone et al., 2013).

Par ailleurs, s'intéressant spécifiquement au secteur bancaire, Oliver et al. (2006) montrent que, l'évaluation du degré de concurrence dans le secteur bancaire au travers de l'indice de Lerner pourrait aboutir à des résultats biaisés, puisque n'intégrant pas le comportement de prise de risque des banques, l'indice de Lerner aura tendance à surestimer le pouvoir de marché de certaines firmes, notamment celles qui sont risquophiles. En effet, les banques qui ont un comportement risquophile auront tendance à extérioriser des marges d'intermédiation plus importantes, indépendamment de leur pouvoir de marché.

Afin de combler les limites du modèle de Lerner, deux autres approches d'évaluation de la concurrence ont émergé dans la littérature, en l'occurrence le modèle de Panzar-Rosse (1977, 1987) et le modèle de Boone (2008).

Le modèle de Panzar-Rosse (Rosse et Panzar, 1977 ; Panzar et Rosse, 1982, 1987) est l'une des approches non structurelles régulièrement utilisée dans la littérature empirique pour l'évaluation du niveau de concurrence dans les secteurs bancaires. Suivant ce modèle, le degré de concurrence dans un secteur est mesuré par l'élasticité du revenu par rapport aux prix des facteurs de production. Le modèle de Panzar-Rosse met en avant la relation entre un changement des prix des facteurs de production et le revenu d'une banque, en supposant que les stratégies mises en œuvre par les banques en réponse à l'évolution du coût de leurs facteurs de productions est fonction de la structure du marché sur lequel elles évoluent (Léon, 2014). En effet, dans un marché oligopolistique ou monopolistique, les banques réagissent à tout accroissement des prix des facteurs de production, qui entraîne une augmentation de leur coût marginal de production, en réduisant leur production, ce qui abaisse leurs revenus d'équilibre. Par contre, dans un marché plus concurrentiel, une augmentation du prix des intrants augmentera le coût marginal et les revenus marginaux du même montant.

En pratique, l'évaluation du degré de concurrence d'un secteur à travers le modèle de Panzar-Rosse est obtenue en calculant la somme des élasticités des revenus par rapport à tous les prix des inputs. La somme de ces élasticités, généralement qualifiée de statistique H de Panzar-Rosse, est située entre $-\infty$ et $+1$. Des valeurs plus grandes de la statistique H traduisent une forte sensibilité des revenus des firmes par rapport aux prix des facteurs de production, caractéristique d'un degré de concurrence élevé dans le secteur. Ainsi, dans un contexte de concurrence parfaite, où une augmentation du prix des intrants accroît le coût marginal et les revenus marginaux du même montant, la statistique H de Panzar-Rosse est égale à 1. La statistique H de Panzar-Rosse est nulle ou négative dans un contexte de monopole. Un accroissement des prix des inputs entraîne une réduction des revenus. Vesala (1995) a démontré que la statistique H de Panzar-Rosse est négative dans un contexte de concurrence monopolistique avec absence des barrières à l'entrée ou dans un contexte d'oligopole.

La statistique H de Panzar-Rosse est empiriquement obtenue en estimant une régression linéaire du revenu (en logarithme) sur les prix des inputs (en logarithme) et un ensemble de variables de contrôles. En raison de sa relative simplicité, le modèle de Panzar-Rosse a été largement utilisé pour l'analyse de l'évolution de la concurrence dans les secteurs bancaires matures : Gutiérrez de Rozas (2007) en Espagne, Xu et al. (2013) sur la Chine, De-Ramon et Straughan (2016) sur l'Angleterre. Les travaux ayant eu recours à ce modèle en Afrique sont ceux de Turk-Ariss (2009) pour la région MENA, Léon (2014) pour les systèmes bancaires des économies de l'UEMOA et Benazzi et Rouiessi (2017) pour les banques marocaines.

Suivant Boone (2008 ; 2013), le degré de concurrence d'un secteur peut être mesuré par l'élasticité des profits par rapport aux coûts. L'intuition sous-jacente au modèle de Boone est que dans un secteur bancaire concurrentiel, les firmes bancaires les plus inefficaces sont sanctionnées par des pertes de profits et des parts de marché. En d'autres termes, plus grande est la sensibilité des profits par rapport aux coûts, plus le degré de concurrence du secteur est élevé. A contrario, dans un secteur monopolistique ou oligopolistique, l'existence de pouvoir de marché réduit la sensibilité des profits par rapport aux coûts de production.

L'évaluation du degré de concurrence du secteur bancaire par l'indicateur de Boone a également fait l'objet d'importants travaux empiriques. Delis (2012) a estimé cet indicateur pour un large échantillon de pays en développement et montre que la concurrence dans les secteurs bancaires africains demeure en moyenne plus faible que dans le reste du monde. Plus récemment, Amidu et Wilson (2014) ont estimé la valeur de cet indicateur pour 29 pays africains et ont mis en exergue d'importantes disparités entre les niveaux de concurrence des secteurs bancaires dans ces pays.

Dans la CEMAC, une étude récente, menée par Saab et Vacher (2007), s'appuyant sur le modèle de Panzar-Rosse pour caractériser le degré de concurrence dans le secteur bancaire de la Sous-région, a globalement mis en exergue le faible niveau de concurrence dans le secteur bancaire régional. En raison principalement d'une contrainte de données, les analyses menées par ces auteurs ont essentiellement porté sur le système bancaire régional. Bien qu'étant dans un contexte d'une union monétaire avec une politique monétaire et une réglementation bancaire communes, le marché bancaire ne peut pas être considéré comme homogène dans la CEMAC, notamment du point de vue de l'analyse de la concurrence, en raison principalement du faible niveau d'interaction entre les systèmes bancaires nationaux (le volume des crédits transfrontaliers dans la CEMAC représente à

peine 8 % de l'encours des crédits et les échanges interbancaires, bien qu'en progression, demeurent encore limités). La présente étude vise à combler cette limite, en proposant une évaluation de la concurrence bancaire au niveau de chaque secteur bancaire national, en plus de l'analyse au plan de la CEMAC.

3. Evaluation du degré de concurrence dans les secteurs bancaires dans la CEMAC : une approche non structurelle

A la suite des travaux de Saab et Vacher (2007), cette étude propose d'évaluer le degré de concurrence dans le secteur bancaire de la CEMAC en s'appuyant sur les approches non structurelles. Toutefois, à la différence des travaux de Saab et Vacher (2007) qui s'appuient sur la spécification de base du modèle de Panzar-Rosse, l'estimation du degré de concurrence réalisée dans cet essai se fonde sur une spécification récente du modèle de Panzar-Rosse, développée par Goddard et Wilson (2009) et Léon (2014), qui permet une évaluation dynamique du degré de concurrence tout en prenant en compte l'inertie dans l'ajustement des comportements des acteurs étudiés. L'estimation du degré de concurrence dans le secteur bancaire de la CEMAC sera donc principalement réalisée à partir d'une spécification récente du modèle de Panzar-Rosse, et la robustesse des résultats obtenus sera évaluée en comparant ces résultats avec ceux obtenus à partir du modèle de Boone (2008).

3.1. Modèle de Panzar – Rosse : spécification, données et estimation

3.1.1. Spécification du modèle

Le modèle de Panzar-Rosse repose sur le principe que les entreprises emploient des stratégies de fixation des prix en réponse aux variations des prix des facteurs de production, dépendamment des comportements de leurs concurrents. Selon cette approche, le degré de concurrence prévalant dans un secteur peut être appréhendé par la statistique H de Panzar-Rosse qui mesure la variation des revenus suite à une variation des prix des facteurs de production. Plus exactement, cette statistique est égale à la somme des élasticité du revenu par rapport aux prix des facteurs de production. Elle prend une valeur de 1 en cas de concurrence pure et parfaite et une valeur négative en cas de monopole.

Appliquée au secteur bancaire, cette approche établit dans un premier temps, le lien entre le revenu de la banque et le coût des facteurs de production. En effet, l'équation de revenu est donnée par :

$$R_i = Y_i * P \Rightarrow \ln(R_i) = \ln(Y_i) + \ln(P) \quad (1.2)$$

Où R_i est le niveau de revenu de la banque i , Y_i , son volume de production de services bancaires et P , le prix moyen des services offerts.

Le niveau de production qui maximise le profit de la banque i est obtenu en égalisant le revenu marginal et le coût marginal, soit : $R'_i(Y_i, n, Z_i^R) = C'_i(Y_i, W_i, Z_i^C)$.

A l'équilibre, le marché ne connaît plus de nouvelles entrées et la contrainte de profit nul demeure valide, d'où l'égalité :

$$R_i(Y_i, n, Z_i^R) = C_i(Y_i, W_i, Z_i^C) \quad (1.3)$$

Avec :

- $R_i(\cdot)$ et $C_i(\cdot)$, les fonctions de revenu et de coût de la banque i ;
- n , le nombre de banques dans le secteur ;
- W_i , le vecteur des prix des facteurs de production utilisés par la banque i pour produire le service Y_i , soit $W_i = (W_{1i}, \dots, W_{ki})$;
- Z_i^R , le vecteur des variables exogènes qui affectent le revenu R_i , soit $Z_i^R = (Z_{1i}^R, \dots, Z_{ji}^R)$;
- Z_i^C , le vecteur des variables exogènes qui affectent le coût de production C_i , soit $Z_i^C = (Z_{1i}^C, \dots, Z_{li}^C)$.

Sous l'hypothèse de log linéarité, les fonctions de revenu $R_i(\cdot)$ et de coût $C_i(\cdot)$ de la banque i peuvent être exprimées comme suit :

$$\ln(R_i) = \alpha_0 + \alpha_1 \ln(Y_i) + \sum_{j=1}^l \beta_j \ln(Z_{ji}^R) \quad (1.4)$$

$$\begin{aligned} \ln(C_i) = c_0 + c_1 \ln(Y_i) + \sum_{k=1}^K \gamma_k \ln(W_{ki}) \\ + \sum_{l=1}^L \delta_l \ln(Z_{li}^C) \end{aligned} \quad (1.5)$$

En remplaçant (1.4) et (1.5) dans l'équation (1.3) et en isolant $\ln(Y_i)$, on obtient l'expression suivante :

$$\ln(Y_i) = \frac{1}{(\alpha_1 - c_1)} \left[c_0 - \alpha_0 + \sum_{k=1}^K \gamma_k \ln(W_{ki}) + \sum_{l=1}^L \delta_l \ln(Z_{li}^C) - \sum_{j=1}^l \beta_j \ln(Z_{ji}^R) \right] \quad (1.6)$$

En remplaçant $\ln(Y_i)$ par son expression de l'équation (1.6) dans l'équation (1.2) et en considérant le niveau des prix $\ln(P) = \alpha + \ln(\sum Y_i)$ obtenue de la fonction de demande inverse, on obtient, après quelques réarrangements de termes, l'équation suivante reliant le revenu aux prix des facteurs de production :

$$\ln(R_i) = \alpha + \sum_{k=1}^K \gamma_k \ln(W_{ki}) + \sum_{q=1}^Q \beta_q \ln(Z_{qi}) \quad (1.7)$$

A partir de cette expression du revenu en fonction des prix des facteurs de production, Panzar et Rosse (1987) mesure le degré de concurrence par l'élasticité du revenu par rapport aux prix des facteurs de production, définie par la statistique H de Panzar-Rosse suivante :

$$H = \sum_{k=1}^K \gamma_k$$

Dans le cadre de cette étude, nous nous inspirerons de cette approche pour évaluer le degré de concurrence dans le secteur bancaire dans la CEMAC. Toutefois, à la suite de Goddaard et Wilson (2009) et Léon (2014), nous introduirons deux transformations essentielles à la spécification du modèle de base de Panzar-Rosse (équation 1.7), afin de procéder à une évaluation dynamique du degré de concurrence dans le secteur bancaire de la CEMAC :

- premièrement, suivant la spécification statique du modèle de base (équation 1.7), il est implicitement supposé que le revenu de chaque banque s'ajuste instantanément à la suite des chocs sur les prix des facteurs de production. Ce qui est peu vraisemblable dans la pratique, puisque les stratégies mises en place par les banques en réaction aux chocs sur les prix de leurs facteurs de production peuvent affecter la célérité et l'ampleur avec laquelle leurs revenus s'ajustent suite aux variations imprévues des prix des facteurs de production. Goddard et Wilson (2009) ont, à cet effet, montré que la statistique H calculée à partir du modèle de base de Panzar-Rosse est biaisée dans le cas où les revenus ne s'ajustent pas instantanément suite aux chocs sur les prix des facteurs. Afin de tenir compte de cette limite, une spécification dynamique de l'équation (1.7) sera estimée, en introduisant la variable expliquée retardée parmi les variables explicatives, pour caractériser l'ajustement partiel du revenu aux variations des prix des facteurs de production ;
- la deuxième transformation s'inspire des travaux de Léon (2014) et vise à ajuster la spécification du modèle de Panzar-Rosse, de sorte à permettre le calcul des valeurs annuelles de la statistique H, nécessaire pour l'évaluation de l'évolution annuelle du degré de concurrence. En effet, la spécification de base de l'équation 6 ne permet pas de calculer les valeurs annuelles de la statistique H, et donc d'évaluer l'évolution annuelle du degré de concurrence. Une approche simple de calcul des valeurs annuelles de la statistique H serait d'estimer l'équation 6 année par année. Cependant, cette approche se heurte à la limite de l'échantillon qui ne permettrait pas d'obtenir des estimateurs convergents. Pour contourner cette difficulté, nous allons, à la suite de Léon (2014), inclure dans l'équation de base une variable temporelle dummy dans une forme multiplicative avec les prix des facteurs de productions.

Au regard de ce qui précède, la spécification finale en panel du modèle de Panzar-Rosse estimée pour le système bancaire de la CEMAC est la suivante :

$$\ln(R_{it}) = \alpha \ln(R_{it-1}) + \sum_{k=1}^K \sum_{t=1}^T \gamma_{k,t} D_t \ln(W_{k,it}) + \sum_{q=1}^Q \beta_q \ln(Z_{q,it}) + \sum_{t=1}^T \delta_t D_t + \varepsilon_{it} \quad (1.8)$$

Où, R_{it} est le revenu global de la banque i à la période t ,

$W_{k,it}$ est le vecteur des prix des facteurs de production ;

$Z_{q,it}$ est le vecteur des variables de contrôle, qui déterminent le revenu des banques ;

D_t est la variable temporelle dummy.

Ainsi, pour chaque période t , la statistique H est obtenue en faisant la somme des élasticités prix des facteurs de production, soit : $H_t = \sum_{k=1}^K V_{k,t}$.

Cette spécification du modèle de Panzar-Rosse permet donc d'évaluer le niveau de concurrence de manière dynamique, tout en tenant compte de l'inertie qui caractérise cette évolution.

3.1.2. Variables du modèle et données

Dans la spécification finale du modèle de Panzar-Rosse retenue dans cette étude, la variable expliquée R_{it} , représentant le revenu global, est approximée par le produit global d'exploitation bancaire qui inclut aussi bien les produits d'intérêt liés aux opérations de crédit avec la clientèle que les produits bancaires divers.

En cohérence avec les approches couramment développées dans la littérature (Saab et Vacher, 2007 ; Turk-Ariss, 2009 ; Delis, 2012 ; Léon, 2014 ; Amidu et Wilson, 2014 ; Benazzi et RouieSSI, 2017), trois principaux facteurs de production sont retenus pour l'estimation de la fonction de revenu bancaire :

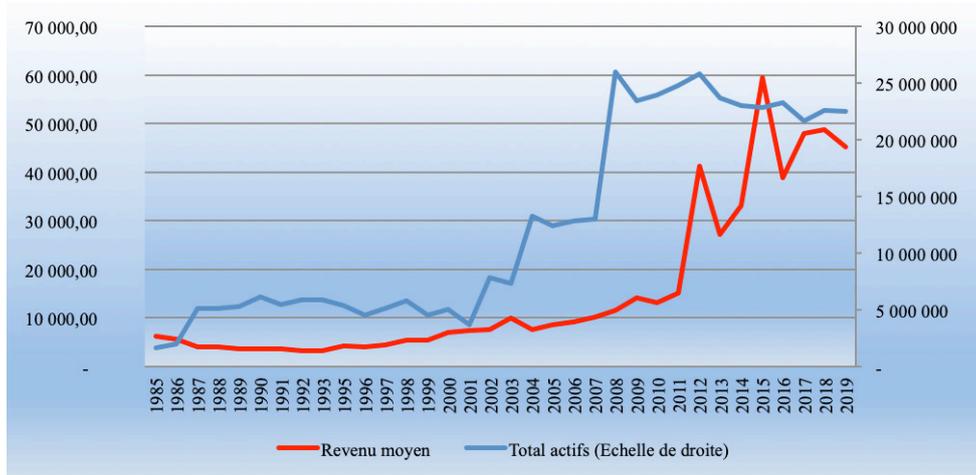
- les ressources bancaires, dont le prix moyen est approximé par le ratio de la somme des charges sur opérations de trésorerie et des charges sur opérations avec la clientèle sur le total des dépôts ;
- le travail, dont le prix moyen est mesuré par le ratio des charges de personnel sur l'effectif total du personnel ;
- le capital, avec un prix moyen approximé par le ratio des charges sur ressources permanentes sur le total des actifs immobilisés.

En s'appuyant sur les récents travaux empiriques sur les déterminants des revenus et de la rentabilité des banques, nous retenons quatre variables de contrôle relatives : (i) aux déterminants endogènes des revenus des banques liés aux caractéristiques internes des banques, à savoir la taille du bilan (mesurée par le total des actifs), le degré d'exposition de la banque au risque de crédit (mesuré par le ratio des crédits à la clientèle sur le total des actifs), et le degré d'aversion de la banque au risque (mesuré par le ratio des fonds propres sur le total des actifs) ; (ii) aux déterminants exogènes des revenus des banques, liés aux conditions macroéconomiques dans lesquelles s'exerce l'activité bancaire. Dans le cadre de cette étude, le taux de croissance nominal moyen de la CEMAC sera utilisé pour contrôler les déterminants macroéconomiques des revenus des banques.

Les données utilisées pour cette étude proviennent essentiellement de deux principales sources : (i) les états financiers individuels des établissements de crédit agréés et en activité dans les Etats membres de la CEMAC, issus du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) ; et (ii) les statistiques du World Development Indicators (WDI, 2019) de la Banque Mondiale, pour ce qui est des variables macroéconomiques du modèle.

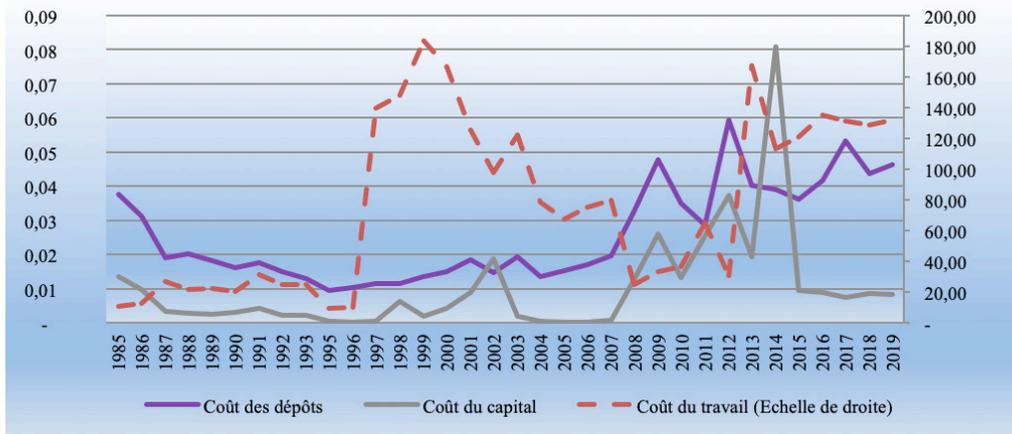
Les graphiques ci-dessous présentent les évolutions moyennes des principales variables utilisées dans cette étude, qui sont calculées à partir des bilans et des comptes de produits et charges des banques.

Graphique 3 : Evolution du Total Actifs et du revenu moyen des banques de la CEMAC



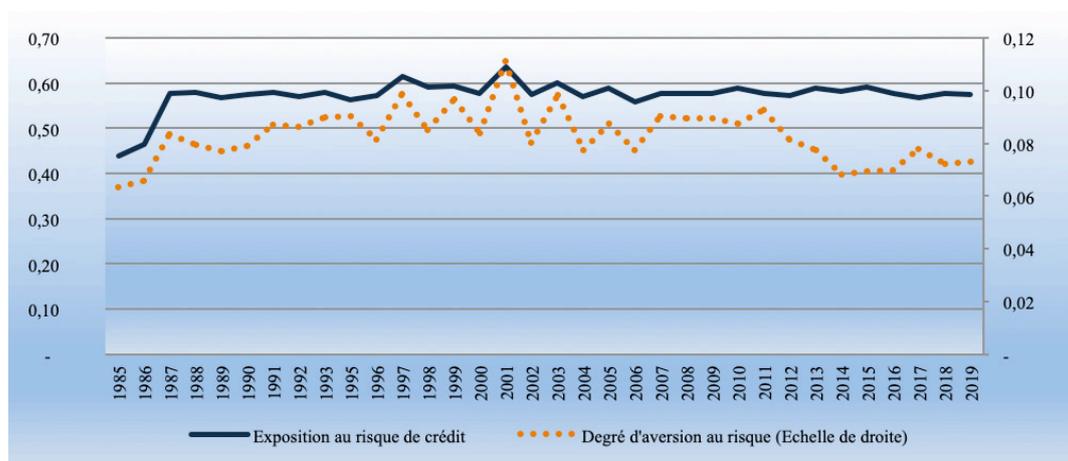
Source : Calculs des auteurs

Graphique 4 : Evolutions moyennes des coûts des facteurs de production des banques dans la CEMAC



Source : Calculs des auteurs

Graphique 5: Dynamiques de l'exposition moyenne au risque de crédit et du degré d'aversion au risque des banques de la CEMAC



Source : Calculs des auteurs

3.1.3. Estimation et résultats

Le modèle utilisé pour l'évaluation du degré de concurrence bancaire dans la CEMAC est le suivant :

$$\ln(R_{it}) = \alpha \ln(R_{it-1}) + \sum_{k=1}^K \sum_{t=1}^T \gamma_{k,t} D_t \ln(W_{k,it}) + \sum_{q=1}^Q \beta_q \ln(Z_{q,it}) + \sum_{t=1}^T \delta_t D_t + \mu_t + \theta_i + \varepsilon_{it} \quad (1.9)$$

Où : $\ln(R_{it})$ est le logarithme du revenu global de la banque i à la période t ; $W_{k,it}$ est le vecteur des prix des facteurs de production de la firme bancaire (ressources bancaires, travail et capital) ; $Z_{q,it}$ est le vecteur des variables de contrôle, qui déterminent le revenu des banques, principalement la taille du bilan (mesurée par le total des actifs), le degré d'exposition de la banque au risque de crédit (mesuré par le ratio des crédits à la clientèle sur le total des actifs), le degré d'aversion de la banque au risque (mesuré par le ratio des fonds propres sur le total des actifs) et l'environnement macroéconomique apprécié par le taux de croissance réelle ; D_t est la variable temporelle dummy ; μ_t un effet spécifique temporel ; θ_i un effet spécifique à une banque (non observé) et ε_{it} le terme d'erreur.

Cette spécification du modèle de Panzar-Rosse sera estimée pour un panel non cylindré, pour un échantillon de 52 banques en activité dans les pays membres de la CEMAC. Les données utilisées sont de fréquence annuelle et couvrent la période allant de 1985 à 2019. L'estimation de l'équation (1.9) soulève deux principales problématiques :

- premièrement, eu égard à la spécification dynamique du modèle, il est impossible de traiter l'existence d'effets spécifiques aux individus (banques) non observés avec un estimateur classique « à effets fixes ». En effet, bien que l'on puisse éliminer les effets relatifs aux individus (banques) en exprimant toutes les variables sous forme de différences premières, les estimations MCO ne peuvent pas être utilisées en raison de la présence de la variable dépendante retardée, qui est corrélée avec le terme d'erreur ;
- deuxièmement, certaines variables explicatives peuvent être endogènes par rap-

port à la dynamique du revenu global de la banque, induisant ainsi une possibilité de causalité simultanée ou inversée.

Les deux premières problématiques susévoquées peuvent être résolues en recourant à un estimateur fondé sur la méthode des moments généralisés (MMG). En effet, les estimateurs MMG apportent une solution aux problèmes de biais de simultanéité que pose la présence d'une variable dépendante retardée (Nickel, 1981 ; Kiviet, 1995). C'est pour cette raison que nous optons ici pour l'estimateur MMG-système (GMM-SYS) élaboré par Arellano et Bover (1995) et par Blundell et Bond (1998). En utilisant l'opérateur différence première et en ignorant l'effet spécifique temporel, on peut réécrire l'équation (1.9) sous la forme suivante :

$$\Delta \ln(R_{it}) = \alpha \Delta \ln(R_{it-1}) + \sum_{k=1}^K \sum_{t=1}^T \Delta \gamma_{k,t} D_t \ln(W_{k,it}) + \sum_{q=1}^Q \beta_q \Delta \ln(Z_{q,it}) + \sum_{t=1}^T \delta_t \Delta D_t + \Delta \varepsilon_{it} \quad (1.10)$$

Où Δ désigne l'opérateur de différence première.

La version en système de l'estimateur fondé sur la méthode des moments généralisés (GMM-SYS) utilise, en plus des conditions de moment données par l'équation en différences premières (équation 1.10), les conditions de moment de l'équation en niveaux (équation 1.9). Parce qu'il sert des informations supplémentaires du modèle non transformé, l'estimateur GMM-SYS est plus efficace que l'estimateur MMG en différences premières. Le risque d'endogénéité de certains régresseurs et la corrélation entre les termes $\Delta \ln(R_{i,t-1})$ et $\Delta \varepsilon_{it}$ (corrélés par construction) peuvent être traités à l'aide d'instruments. La méthode d'estimation MMG n'est pertinente que si le terme d'erreur n'est pas corrélé en série.

Blundell et Bond (1998) montrent que les valeurs retardées des variables du système ne sont pas forcément de bons indicateurs des différences actuelles si la série s'apparente à un processus aléatoire. Par ailleurs, les propriétés d'échantillon fini de l'estimateur MMG en différences premières sont médiocres, en termes de biais et d'imprécision, lorsque les valeurs retardées de la série ne sont que faiblement corrélées avec les différences premières subséquentes (Blundell et Bond 1998). Pour éviter ce problème, Blundell et Bond (1998) proposent un estimateur MMG obtenu par estimation d'un système simultané de deux équations – l'équation en niveaux et l'équation en différences premières (les valeurs retardées de la variable dépendante et des variables explicatives étant utilisées comme instruments). Les instruments utilisés pour l'équation en niveaux sont les différences retardées des variables, qui sont valides lorsque ces différences ne sont pas corrélées avec les effets spécifiques.

Deux tests ont été effectués pour vérifier la validité du modèle : le test de sur-identification de Sargan, qui permet de vérifier la validité générale des instruments (le fait que le test rejette pas l'hypothèse nulle souligne la pertinence des instruments utilisés); et le test de corrélation de second ordre des termes d'erreur (M2), qui permet de vérifier l'absence de corrélation sérielle de second ordre des termes d'erreur (le non-rejet de l'hypothèse nulle confirme la validité du modèle). Si la corrélation sérielle de premier ordre n'est pas un problème, ce test devrait confirmer l'absence de corrélation sérielle de second ordre du résidu en différence première. Le rejet de l'hypothèse nulle signifie que le modèle n'est pas valide. Dans l'analyse, les deux tests ont confirmé la pertinence de la méthode d'estimation.

Le tableau 2 ci-après présente les résultats de l'estimation du modèle de Panzar-Rosse. Pour la suite des analyses, nous considérons les résultats issus de l'estimateur de Blundell

et Bond (1998), plus robuste. Les valeurs annuelles de la statistique H, calculées sur la base de ces résultats, sont présentées dans le graphique 6 ci-après :

Graphique 6: Evolution du degré de concurrence dans le secteur bancaire de la CEMAC



Source : Calculs de l'auteur

Tableau 2: Synthèse des résultats d'estimation du modèle de Panzar-Rosse

Variable dépendante : logarithme du revenu total $\ln(R_t)$	Estimateur	
	Arellano et Bover (1995)	Blundell et Bond (1998)
Variable dépendante retardée $ \ln(R_{t-1}) $	0.426*** (4.76)	0.713*** (11.19)
Coût des ressources bancaires	-0.025* (1.77)	-0.011 (0.95)
Coût du capital	0.152** (2.48)	0.161*** (5.76)
Coût du travail	0.357*** (6.78)	0.309** (2.51)
Taille (total actifs)	0.822* (1.80)	0.721* (1.79)
Exposition au risque de crédit	0.117 (1.05)	0.090* (1.87)
Aversion au risque	-0.478 (-0.76)	-0.342 (-1.03)
Taux de croissance réelle	0.0056* (1.82)	0.0045** (2.43)
Intercept		1.790*** (5.90)
Observations	1171	1430
AR(1) [p-value]	0.214	0.023
AR(2) [p-value]	0.047	0.321
Hansen [p-value]	0.632	0.269
Instruments	32	46

*, ** et *** indiquent les degrés de significatifs des coefficients à 10%, 5% et 1% respectivement. Les tests d'autocorrélation des erreurs ont été effectuées sur les résidus des estimateurs du GMM en système. Le test de Hansen de suridentification du modèle a également été réalisée, dont les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessus.

La représentation de l'évolution de la statistique H (graphique 6) sur la période 1985-

2019 montre que la dynamique de la concurrence dans le secteur bancaire de la CEMAC a connu trois principales phases :

- une baisse du degré de concurrence sur la période 1985-1990, principalement liée à la crise bancaire enregistrée au cours de cette période, qui s'est traduite par la faillite de plusieurs banques dans les différents pays membres de la CEMAC. La réduction du nombre d'acteurs dans ce secteur s'est donc traduite par une forte concentration des activités autour d'un nombre limité d'acteurs.
- une relative stagnation enregistrée sur la période 1991-2000, qui correspond à la période post-crise bancaire, marquée par la mise en œuvre de réformes réglementaires fortes, à travers l'institution d'une réglementation prudentielle unique et d'un superviseur bancaire (COBAC) unique pour les six Etats membres de la CEMAC, avec l'appui des institutions financières internationales. Outre les réformes prudentielles, cette période a été caractérisée par une importante vague de mesures de libéralisation de l'activité bancaire, qui ont permis l'émergence de groupes bancaires à capitaux privés au détriment des banques à capitaux publics qui ont vu leur nombre diminuer significativement.
- à partir du début des années 2000, la concurrence dans le secteur bancaire de la CEMAC a enregistré une amélioration progressive, d'abord à un rythme modéré sur la période 2001-2005, avant de s'accélérer à partir de 2006-2007. Cette évolution coïncide avec l'émergence de groupes bancaires panafricains et à capitaux privés domestiques dans le paysage bancaire de la CEMAC, dont les parts de marché se sont progressivement consolidées sur le marché bancaire régional. En effet, en ligne avec le processus de privatisation et de libéralisation des activités bancaires dans la CEMAC, les banques appartenant aux groupes bancaires panafricains et celles à capitaux privés domestiques ont progressivement étendu leurs activités dans la CEMAC. Il convient de préciser qu'à l'instar de plusieurs autres banques africaines, les groupes bancaires panafricains et les banques à capitaux privés domestiques adoptent généralement des stratégies agressives pour gagner des parts de marché en matière d'offres de services bancaires (Léon, 2014). Ainsi, l'extension du paysage bancaire dans la CEMAC au cours des dernières années, à travers l'entrée de nouveaux acteurs issus notamment des groupes bancaires à capitaux privés africains, a probablement influencé les comportements concurrentiels des banques à capitaux étrangers déjà établies sur le marché et s'est accompagnée d'une amélioration de la concurrence dans le secteur bancaire sous-régional.

L'accélération récente de l'amélioration du degré de concurrence dans la CEMAC, notamment à partir du début des années 2010, correspond quant à elle à une période où le secteur bancaire de la CEMAC enregistre d'importantes mutations structurelles, à travers l'émergence des services financiers digitaux qui ont contribué à renforcer l'innovation et à encourager les banques à accélérer leur processus de transformation numérique. Ces transformations structurelles conjuguées aux réformes réglementaires mises en œuvre par la Banque Centrale notamment pour, d'une part, libéraliser et promouvoir la transparence de la tarification des services de crédit⁵, à travers le remplacement du taux débiteur maximum par le cadre réglementaire de répression de l'usure, et d'autre

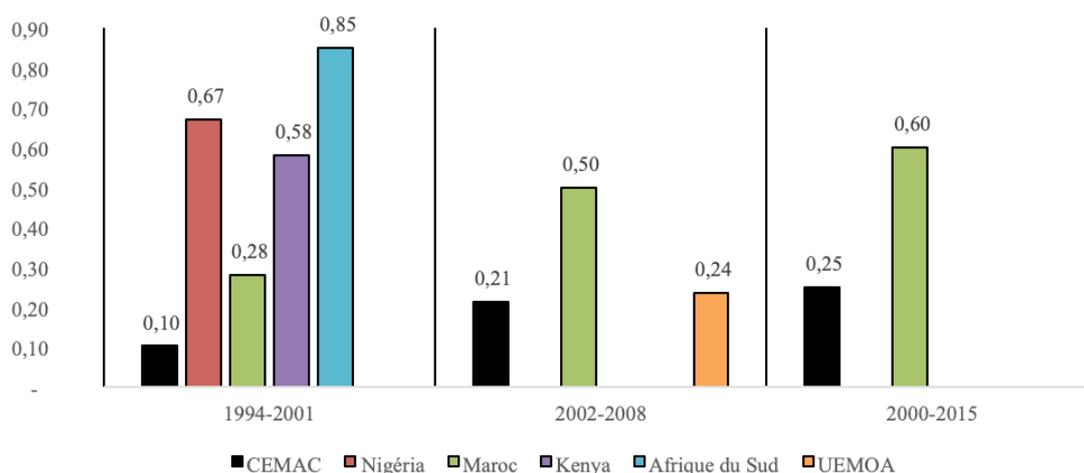
⁵ En 2008, le Comité de politique monétaire de la BEAC a supprimé le mécanisme de fixation du taux débiteur maximum applicable aux crédits accordés par les banques implantées dans la CEMAC. Ce mécanisme a ensuite été remplacé par le dispositif réglementaire relatif au taux effectif global et à la répression de l'usure dans la CEMAC, adopté en 2012 par le Comité Ministériel de l'Union monétaire de l'Afrique Centrale. Cette réforme a marqué une avancée importante dans la libéralisation des taux d'intérêt débiteur et le renforcement des exigences de transparence en matière de tarification des services bancaires dans la CEMAC.

part, diversifier l'activité bancaire à travers l'institution d'un marché des titres publics⁶, auraient très probablement influencé les comportements concurrentiels des établissements de crédit.

Toutefois, en dépit de cette amélioration progressive de son degré de concurrence, le système bancaire de la CEMAC demeure dans une situation de concurrence monopolistique, la valeur de la statistique H ayant variée entre 0,07 et 0,44 sur la période d'étude. Ce résultat rejoint celui de Saab et Vacher (2007), qui avaient également conclu à une situation de concurrence monopolistique du secteur bancaire de la CEMAC, après avoir obtenu une statistique H de 0,3 sur la période 1999-2004.

Tout comme l'on démontré Saab et Vacher (2007), nos résultats montrent que la concurrence dans le système bancaire de la CEMAC reste encore faible, comparativement aux résultats obtenus pour d'autres systèmes bancaires des pays africains (voir graphique 7 ci-dessous) :

Graphique 7: Evolution comparée du degré de concurrence dans les secteurs bancaires en Afrique



Sources : Calculs des auteurs, Classens et Laeven (2004), Buchs and Mathiesen (2005), Hauner and Peiris (2005), Léon (2014), Benazzi et Rouieissi (2017).

Afin d'approfondir les analyses, le modèle de Panzar-Rosse spécifié à l'équation (1.9) a été estimé pour quatre des six pays de la CEMAC, en l'occurrence le Cameroun, le Congo, le Gabon et le Tchad. Les estimations n'ont pas été conduites pour la Guinée Equatoriale et la République Centrafricaine, en raison principalement de la faiblesse de la taille de leur système bancaire respectif, et du nombre peu élevé de banques en activité (3 à 4 banques). Les résultats, obtenus avec l'estimateur robuste GMM-SYS de Blundell et Bond (1998) sont synthétisés dans le tableau 4 ci-après :

⁶Le marché des titres publics, institué en 2008, a effectivement été lancé en 2011. Depuis lors, il a connu une expansion fulgurante et constitue désormais le principal cadre de mobilisations des ressources domestiques pour les Etats membres de la CEMAC (Bulletin Trimestriel du Marché des Titres Publics de la CEMAC, BEAC 2019).

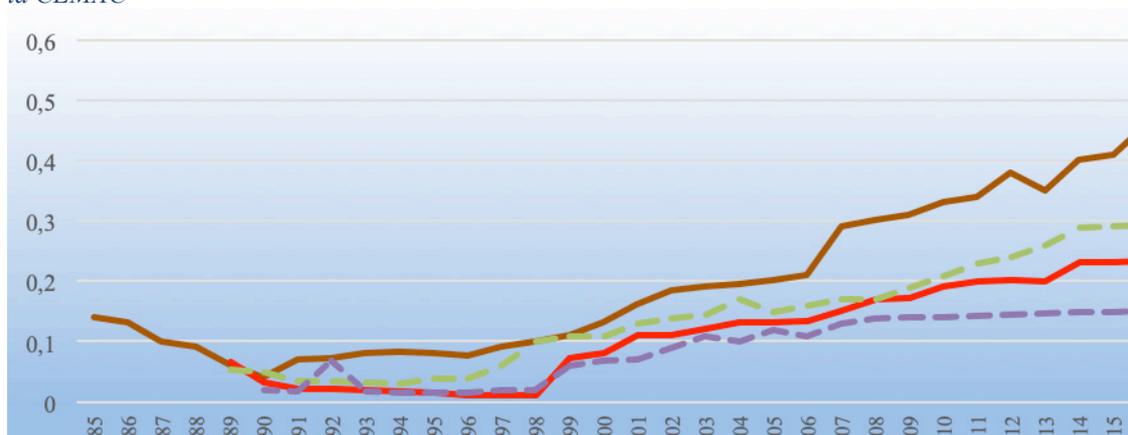
Tableau 3: Synthèse des estimations du modèle de Panzar-Rosse par pays

Variable dépendante	Cameroun	Gabon	Congo	Tchad
variable dépendante retardée	0.625** (2.75)	0.816*** (10.59)	0.865*** (12.25)	0.701** (2.91)
Coût des ressources bancaires	-0.026 (1.12)	-0.051* (1.95)	0.021 (0.81)	-0.115 (0.98)
Coût du capital	0.153*** (4.97)	0.174*** (5.12)	0.186*** (12.21)	0.129*** (7.96)
Coût du travail	0.299** (2.66)	0.410* (1.99)	0.356* (1.95)	0.507** (2.73)
Taille (total actifs)	0.652* (1.88)	0.863** (2.79)	0.962 (1.10)	0.769* (1.83)
Exposition au risque de crédit	0.084* (1.91)	0.098** (2.57)	0.1* (1.89)	0.07* (1.96)
Aversion au risque	-0.315 (-0.97)	-0.401* (-1.99)	-0.510 (-1.24)	-0.279 (-0.76)
Taux de croissance réelle	0.0039** (3.23)	0.0062*** (12.63)	0.0216** (2.69)	0.0072** (2.88)
Intercept	1.73*** (4.60)	1.50** (2.90)	1.51* (1.97)	2.58*** (13.10)
Observations	413	330	220	170
Instruments	13	9	8	8

*, ** et *** indiquent les degrés de significatifs des coefficients à 10%, 5% et 1% respectivement.

Le graphique 8 ci-après présente les évolutions des statistiques H calculées pour chacun des pays :

Graphique 8: Dynamiques des degrés de concurrence dans les secteurs bancaires des pays membres de la CEMAC



Source : Calculs des auteurs

Comme l'illustre le graphique 8 ci-dessus, les profils d'évolution de la concurrence dans les secteurs bancaires des pays membres de la CEMAC épousent globalement le profil observé au niveau du système bancaire sous-régional pris dans son ensemble. Tout comme au niveau régional, la concurrence dans les secteurs bancaires nationaux s'est globalement améliorée au cours des dernières décennies, principalement en lien avec les réformes bancaires et les mutations structurelles du paysage bancaire sous-régional, évoquées supra.

Toutefois, des disparités peuvent être relevées entre les pays sur l'intensité de la concurrence, mesurée par le niveau de la statistique H, et le rythme d'amélioration de la concurrence, mesurée par la pente de la courbe d'évolution de la statistique H. En effet, le degré de concurrence semble en moyenne plus élevé dans les secteurs bancaires du Cameroun et du Gabon, comparativement à celui du Congo et du Tchad. Ce résultat est globalement cohérent avec les différences dans les structures de ces systèmes bancaires nationaux. Les systèmes bancaires du Cameroun et du Gabon dominent l'essentiel des activités dans la CEMAC, avec près de 70 % du total des actifs du système bancaire sous-régional. Ils constituent également les deux secteurs bancaires les plus diversifiés de la CEMAC, où sont implantées toutes les catégories d'établissements de crédit (établissements financiers et banques), et les plus profonds, avec des ratios de crédits à l'économie sur PIB oscillant entre 20 et 30 %, largement au-dessus de la moyenne régionale de 18 %.

S'agissant des disparités sur le rythme d'amélioration de la concurrence, les résultats montrent que les changements dans l'amélioration de la concurrence dans le secteur bancaire ont été plus rapides au Cameroun comparativement aux autres pays de la CEMAC. Ce résultat conforte les hypothèses avancées par Saab et Vacher (2007), qui estimaient qu'en dépit de la faible amélioration de la concurrence bancaire au niveau sous-régional, les tests sur le niveau de concurrence bancaire par pays dans la CEMAC pourraient probablement conclure à une amélioration plus sensible de la concurrence dans le secteur bancaire du Cameroun.

4. Conclusion et recommandations

Cette étude visait à évaluer l'évolution de la concurrence du secteur bancaire dans les pays de la CEMAC. Sur la base d'un panel non cylindré constitué des banques en activités dans la CEMAC sur la période 1985-2019, et en s'appuyant sur une spécification récente du modèle de Panzar-Rosse, la présente étude a mis en exergue le profil d'évolution de la concurrence bancaire dans la CEMAC, prise dans son ensemble, et dans les différents pays membres pris individuellement. En effet, après des phases de baisse et de relative stagnation sur la période 1985-2000, la concurrence semble s'être progressivement et continuellement améliorée dans le secteur bancaire sous-régional depuis le début des années 2000. Le renforcement de la réglementation prudentielle, les réformes en matière de privatisation et de libéralisation des activités bancaires, intervenus au cours de cette période, et les mutations structurelles récentes en termes de développement de la digitalisation financière et de diversification des services financiers ainsi que les réformes réglementaires favorisant la transparence en matière de tarification des services bancaires ont certainement joué un rôle déterminant dans l'évolution positive de la concurrence dans le secteur bancaire sous-régional.

Les résultats de l'analyse mettent en exergue quelques disparités entre les pays, notamment en ce qui concerne le degré et le rythme d'amélioration de la concurrence dans les secteurs bancaires nationaux. Les systèmes bancaires ayant des niveaux de diversification et de développement relativement élevés (Cameroun et Gabon) présentent aussi des niveaux de concurrence plus élevés et un rythme d'amélioration de la concurrence sensiblement accélérée par rapport aux autres pays (Congo et Tchad).

Les résultats obtenus montrent également qu'en dépit de l'amélioration progressive enregistrée au cours des deux dernières décennies, la concurrence bancaire dans la CEMAC demeure monopolistique et encore plus faible comparativement aux autres pays africains.

Cet état de fait souligne la nécessité de poursuivre et d'approfondir les réformes visant à renforcer la réglementation bancaire, la transparence en matière d'offres et de tarification des services financiers et la digitalisation des services financiers dans la CEMAC. En effet, à la faveur de l'adoption en décembre 2018 du Règlement relatif aux services de paiement dans la CEMAC, le secteur bancaire de la sous-région s'apprête à accueillir une nouvelle catégorie d'acteurs, en l'occurrence les établissements de paiement, qui devraient notamment favoriser l'accélération du processus de digitalisation des services financiers dans la CEMAC. Ces nouveaux acteurs devront très probablement modifier le paysage bancaire sous-régional et influencer les comportements concurrentiels des banques déjà établies.

La promotion de la concurrence bancaire dans la CEMAC passe également par l'intensification des réformes visant à accroître la transparence de l'offre et de la tarification des services financiers. A ce titre, les réformes en cours en matière de protection du consommateur des services financiers, de libéralisation des taux débiteur et de répression de l'usure devraient être accélérées.

Toutefois, le renforcement de la concurrence dans le secteur bancaire ne constitue pas une finalité en soit, mais devrait pleinement s'inscrire dans le cadre de l'atteinte des objectifs de politique économique, tels que la stabilité financière, la stabilité monétaire ou encore la croissance et le développement économique. Cette perspective ouvre donc d'importantes pistes de recherches sur les implications de la dynamique de la concurrence bancaire sur la stabilité financière et la stabilité monétaire.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- Adams, R. M., Amel, D. F., 2005, The Effects of Local Banking Market Structure on the Bank-Lending Channel of Monetary Policy. Board of Governors of the Federal Reserve System Working Paper 2005-16. 173
- Allen, F., Gale, D., 2004, Competition and financial stability, *Journal of Money, Credit and Banking*, pages 453–480. 7, 8, 25, 31, 32, 33
- Allen, F., Gale, D., 2000, Financial contagion, *Journal of Political Economy*, 108(1):1–33. 31
- Amidu, M., Wilson, J., 2014, Competition in African banking: Do globalization and institutional quality matter?, *University of St Andrews Working Paper*, 14:1-32
- Amir, R., 2010, Market Structure, scale economies and industry performance, available at <http://kelley.iu.edu/BEPP/documents/AmirMarketStructure.pdf>, 65
- Avom, D., Eyeffa, S.M., 2007, Quinze ans de restructuration bancaire dans la CEMAC : qu'avons-nous appris?, *Revue d'économie financière* N°37, 23-30
- Bain, J., 1956, *Barriers to New Competition*, Cambridge: Harvard Press
- Baumol, W., Panzar, J., Willig, P., 1982, *Contestable markets and the theory of industry structure*, Harcourt Brace Jovanovich
- Benazzi, S., Rouiessi, I., 2017, Analyse de la concurrence bancaire au Maroc : Approche de Panzar et Rosse, Bank Al-Maghrib, Document de travail N°1 Septembre 2017
- Biker, J., Shaffer, S., Spierdijk, L., 2012, Assessing competition with the Panzar-Rosse model: The role of scale, costs, and equilibrium, *Review of Economics and Statistics*, 94(4):1025-1044
- Blundel, R., Bond, S., 1998, Initial conditions and moment restrictions in dynamic panel data models, *Journal of Econometrics*, 87(1): 115-143
- Boone, J., 2008, A new way to measure competition, *The Economic Journal*, 118 (531):1245-1261
- Boone, J., Van Ours, J., Van der Wiel, H., 2013, When is the price cost margin a safe way to measure changes in competition?, *De Economist* pages 1-23
- Boyd, H., De Nicolò, G., 2005, The theory of bank risk taking and competition revisited, *The Journal of Finance*, 60(3):1329–1343. 8, 21, 29, 39, 40, 91
- Boyd, H., De Nicolò, G., Jalal, M., 2006, Bank risk-taking and competition revisited: New theory and new evidence. IMF Working Paper 06/297. 21, 39, 40
- Bulow, J., Klemperer, P., 2002, Prices and the winner's curse, *RAND Journal of Economics*, 33(1):1-21
- Cecchetti, S. G., 1999, Legal Structure, Financial Structure, and the Monetary Policy Transmission Mechanism, *Federal Reserve Bank of New York Economic Policy Review*, 5(2), pp. 9-28.22
- Chang, R., Velasco, A., 2001, A model of financial crises in emerging markets, *Quarterly Journal of Economics*, pages 489–517. 8, 31

- Claessens, S., Laeven, L., 2004, What drives bank competition? Some international evidence, *Journal of Money, Credit and Banking*, 36(3):563–583. 173
- Cottarelli, C., Kourelis, A., 1994, Financial structure, bank lending rates, and the transmission mechanism of monetary policy. IMF Working Paper No. 94/39. 135
- Delis, M., 2012, Bank competition, financial reform and institutions: The importance of being developed, *Journal of Development Economics*, 97(2):450-465;
- Demsetz, R. S., Sainenberg, M. R., Strahan, P. E., 1996, Banks with something to lose: The disciplinary role of franchise value, *Economic Policy Review*, 2(2). 37
- De-Ramon, J., Straughan, M., 2016, Measuring competition in the UK deposit-taking sector, Bank of England Staff Working Papers N°631
- Derreumaux, P., 2013, Le renouveau du secteur bancaire en Afrique, *Secteur Privé et Développement : La revue de PROPARCO*, 16 :2-5
- Goddard, J., Wilson, J., 2009, Competition in banking: A disequilibrium approach, *Journal of Banking and Finance*, 33 (12): 2282-2292
- Gunji, H., Miura, K., Yuan, Y., 2009, Bank competition and monetary policy, *Japan and the World Economy*, 21(1):105–115. 173
- Hellmann, F., Murdock, C., Stiglitz, J. E., 2000, Liberalization, moral hazard in banking, and prudential regulation: Are capital requirements enough?, *American Economic Review*, 90(1):147–165. 8, 21, 26, 27, 28, 34, 70
- Kaminsky, G., Shmukler, S., 2002, Emerging Market Instability: Do Sovereign Ratings Affect Country Risk and Stock Returns?, *The World Bank Economic Review* 16 (2):171-195, February 2002
- Kashyap, K., Stein, C., 1994, The impact of monetary policy on bank balance sheets. NBER Working Paper No. 4821. 172, 175
- Keeley, C., 1990, Deposit insurance, risk, and market power in banking, *The American Economic Review*, 80(5):1183–1200. 8, 21, 26, 36, 37, 38, 70
- Kenfack, K.M., 2016, L'obtention du crédit bancaire par les PME au Cameroun, *Afrique et développement*, Volume XLI, N°1, 2016, pp. 121 – 158
- Khemraj, T., 2008, Excess liquidity, oligopolistic loan markets and monetary policy in LDCs, DESA Working Paper No. 64ST/ESA/2008/DWP/64 UN/DESA Working Papers.
- Leon, F., 2014, Bank competition in Africa: three essays, *Economies and finances*, Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand I, 2014
- Lerner, A., 1934, The concept of monopoly and the measurement of monopoly power, *The Review of Economic Studies*, 1(3):157-175
- Leuvensteijn, M., Sørensen, K., Bikker, A., Rixtel, A.M., 2008, Impact of bank competition on the interest rate pass-through in the euro area, Tjalling C. Koopmans Research Institute Discussion Paper Series nr: 08-08
- Maudos, J., Fernandez de Guevara, J., 2007, The cost of market power in banking: Social welfare loss vs. cost inefficiency, *Journal of Banking & Finance*, 31(7):2103–2125. 56, 59, 63, 77, 188

- Mc Kinnon, R., 1973, *Money and Capital in Economic Development*, Washington D.C. Brookings Institution
- Mc Kinnon, R., 1989, *Financial Liberalization and Economic Development: A Reassessment of Interest Rate Policies in Asia and Latin America*, *Oxford Review of Economic Policy*, V. 5-4, pp 29-54
- Moyo, J., Nandwa, B., Oduor, J., Simpasa, A., 2014, *Financial Sector Reforms, Competition and Banking System Stability in Sub-Saharan Africa, Macroeconomic Challenges Facing Low-Income countries*, International Monetary Fund, Washington DC, January 30-31, 2014
- Northcott, C., et al., 2004, *Competition in Banking : A review of the literature*, Bank of Canada Working Paper N°2004-24. 26, 145
- Oliver, A., Fumas, V., Saurina, J., 2006, *Risk premium and market power in credit markets*, *Economics Letters*, 93(3):450-456
- Panzar, J., Rosse, J., 1987, *Testing for monopoly equilibrium*, *The Journal of Industrial economics*, XXXV (4):443-456
- Patrick, H., 1966, *Financial Development and Economic Growth in Underdeveloped Countries*, *Economic Development and Cultural Change*, V.14, pp. 174-189
- Saab, Y., Vacher, J., 2007, *Banking Sector Integration and Competition in CEMAC*, IMF Working Paper N°07/03
- Sáez, L., Shi, X., 2004, *Liquidity pools, risk sharing, and financial contagion*, *Journal of Financial Services Research*, 25(1):5-23. 8, 31
- Sanya, S., Gaertner, M., 2012, *Assessing bank competition within the East African Community*, IMF Working Paper, 12/32:1-25
- Schumpeter, J. A., 1911, *The Theory of Economic Development*, Cambridge, MA: Harvard University Press
- Shaw, E., 1973, *Financial Deepening in Economic Development*, New York: Oxford University Press
- Stiglitz, J.E., 1989, *Imperfect information in the product market*, *Handbook of industrial organization*, 1:769-847
- Turk-Ariss, R., 2010, *On the implications of market power in banking: Evidence from developing countries*, *Journal of Banking & Finance*, 34(4):765-775. 21, 40, 45, 57, 72
- Vesala, J., 1995, *Testing for competition in banking: Behavioral evidence from Finland*, *Bank of Finland Studies*
- Yebe, G., 2017, *Structure du Marché Bancaire et Stabilité Financière : Le cas de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l’Afrique Centrale*, *Global Journal of Human Social Science*, Volume 17 Issue 3 Version 1.0 Year 2017

Mise en page et impression :

SERVICE DE L'IMPRIMERIE DE LA BEAC

736 avenue Monseigneur Vogt - B.P. 1917, Cameroun

Téléphone : (237) 22 23 40 30/60

Fax : (237) 22 23 33 29/50

E-mail : beac@beac.int

Site web : www.beac.int